

# L'ACTIVITÉ 2017 EN SANTÉ-SÉCURITÉ TRAVAIL



## ■ Effectifs, activité SST et population

Les équipes SST en MSA	4-5
Populations concernées	6-7

## ■ Fondements du plan santé sécurité au travail 2016 › 2020

Agir en prévention QVT	8
Stratégie de prévention primaire - Conception aménagement des lieux de travail	9

## ■ Priorités du plan santé sécurité au travail 2016 › 2020

Agir sur le risque animal bovin lait - bovin viande auprès des exploitants	10-11
Agir sur le risque animal dans la filière hippique auprès de ses professionnels	12-13
Agir sur le risque chimique	14-15
Agir sur la conception des machines	16-17
Prévention du risque chutes de hauteur	18-19
Agir sur les déterminants des situations de travail générateurs de Risques Psycho-Sociaux	20-21
Agir sur la prévention des Troubles Musculo-Squelettiques	22-23
Employabilité des actifs agricoles et préservation de la santé au travail	24-25

## ■ Filières

Bilan des actions menées et des mesures déployées auprès des filières agricoles	26-27
Dispositifs techniques et financiers	28-29

## ■ Études et enquêtes

AGRICAN - SUMER	30
COSET-MSA - Suivi médical des travailleurs exposés à la tuberculose bovine	31
AT graves non mortels - Agents pathogènes transmis par les tiques - Étude biométriologique du FOLPEL	32
Observatoire des TMS des actifs agricoles - Observatoire des zoonoses en agriculture - Phyt'Attitude	33

## ■ Instances de prévention

AISS 2017 - Plan Santé au Travail	34
CPHSCT	35

## ■ Fonctions supports

La réforme de la santé au travail - SSTa et PRAP	36
Évaluation des actions SST	37
Bilan 2017 de l'Allocation de santé au travail	38
Déploiement @toutprev - Pilotage et suivi de l'activité SST	39

## ■ Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS)

Activité et actions menées dans les départements d'Outre-Mer	40-41
--	-------

## ■ Promotion des actions

Valorisation et promotion des politiques sociales	42
---	----

# Éditorial

**Nicolas BONDONNEAU,**

*Directeur délégué aux politiques sociales, CCMSA*



L'année 2017 est la 2<sup>e</sup> année de mise en œuvre du Plan Santé Sécurité au Travail (PSST) à destination des populations agricoles, salariés et non-salariés.

La MSA a mobilisé l'ensemble de ses services SST afin de mettre en œuvre les actions prioritaires du plan concernant les risques chimique, animal, machine, psycho-social, les troubles musculo-squelettiques ainsi que la désinsertion professionnelle.

2017 correspond à la première année de la mise en œuvre de l'évaluation du risque chimique plus particulièrement centrée sur les produits Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction (CMR). En interne, la SST a déployé un plan de formation auprès du réseau de préventeurs afin qu'ils s'approprient l'outil Seirich. En externe, des actions de communication et de formation en entreprises, spécifiques au risque chimique, ont été mises en œuvre.

Les services SST se sont mobilisés pour appliquer la réforme relative à la modernisation de la médecine du travail en agriculture. La Direction Santé Sécurité au Travail (DSST) de la Caisse Centrale de la MSA a assuré une coopération technique et juridique avec le ministère de l'agriculture et de l'alimentaire, mais a également

accompagné son réseau dans la mise en place du suivi individuel et collectif de l'état de santé des travailleurs agricoles.

La MSA a par ailleurs poursuivi le déploiement de mesures auprès des filières agricoles, d'études et d'enquêtes, de publication des observatoires MSA et a accompagné les caisses générales de sécurité sociale dans les départements d'Outre-Mer.

La DSST a renforcé l'animation de son réseau pluridisciplinaire riche de ses 302 médecins du travail, 120 infirmiers en santé au travail, 238 conseillers en prévention des risques professionnels et de ses 289 assistants SST.

Je tiens à remercier les équipes SST pour leur mobilisation et pour avoir mené à bien ces objectifs, essentiels pour la préservation de la santé des agriculteurs. Je salue aussi l'engagement des élus de la MSA dans le soutien au développement de la prévention sur l'ensemble du territoire.

Cette réussite tient également à l'ancrage professionnel de la MSA : ses liens avec les filières agricoles et sa maîtrise de l'ensemble de la chaîne de la santé et de la sécurité au travail (identification des risques, prévention, médecine du travail, réparation) contribuent à la pertinence des actions déployées par les services SST.

En 2018, la MSA restera vigilante à défendre et à promouvoir l'expertise agricole dans le champ de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels et renforcera la connaissance des déterminants des risques professionnels de ses assurés agricoles.



# Effectifs, activité SST et population

## Les équipes SST en MSA

### Bilan des effectifs

#### ► Chiffres MSA

On recense 34 services de Santé-Sécurité au Travail et pour une MSA (Charentes) une association de santé au travail et un service de prévention des risques professionnels.

En 2017, le réseau SST est composé (effectifs et équivalent temps plein (ETP) dédiés à la SST) :

► Des équipes pluridisciplinaires de santé au travail :

- 329 médecins du travail équivalant à 301,8 ETP
- 124 infirmiers de santé au travail équivalant à 119,7 ETP
- 303 secrétaires et assistants médico-administratifs pour la santé au travail équivalant à 237,1 ETP

► Des équipes de Prévention des risques Professionnels (PRP) :

- 247 conseillers PRP équivalant à 238 ETP
- 148 secrétaires et assistants PRP équivalant à 51,7 ETP

L'effectif total est de 948,3 ETP.

Source : fichiers annuels des effectifs et ETP MSA 2017

#### ► CCMSA

La direction de la SST de la CCMSA est composée de deux entités :

► L'Echelon National de la Santé-Sécurité au Travail comprenant le Collège Médical et le Département Prévention des Risques Professionnels,

► Le Département Expertise et Pilotage (comprenant le Service Appui au Pilotage).

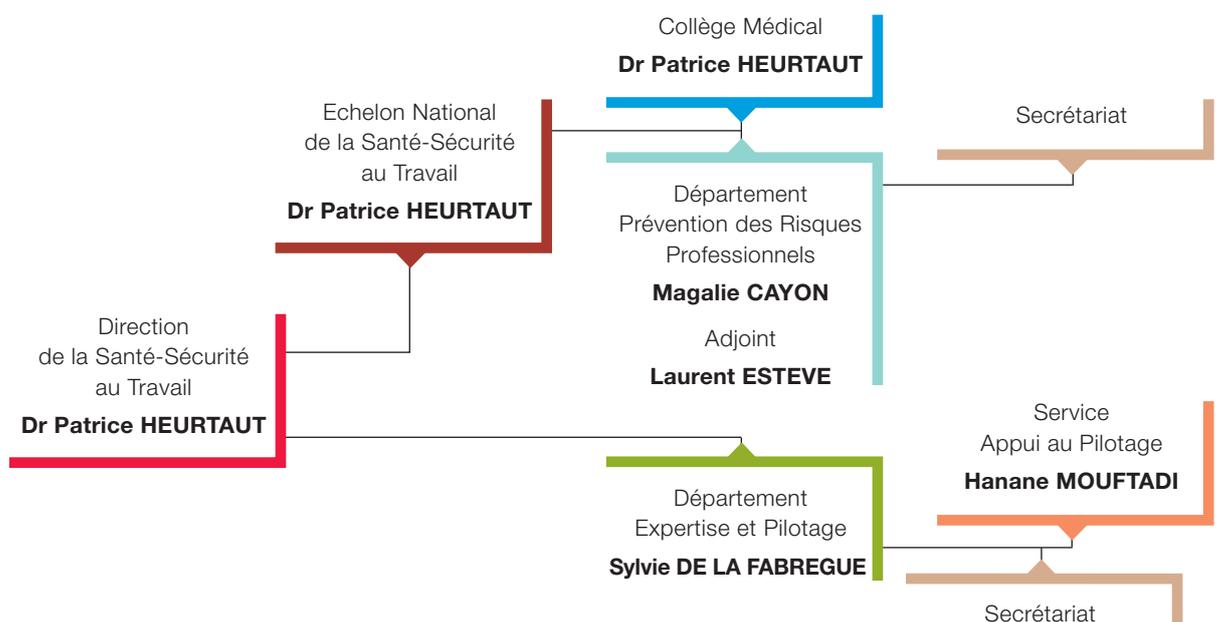
En 2017, la direction SST est composée (ETP) de :

- 1 directeur SST (1 ETP)
- 4 médecins nationaux du travail équivalant à 3,1 ETP
- 1 ETP infirmier de santé au travail (1 ETP)
- 4 secrétaires et assistants équivalant à 4 ETP
- 4 responsables administratifs équivalant à 3,9 ETP
- 8 conseillers nationaux en prévention équivalant à 7,6 ETP
- 10 chargés de missions/chargés d'études équivalant à 9 ETP

L'effectif total est de 29,6 ETP.

Source : CCMSA

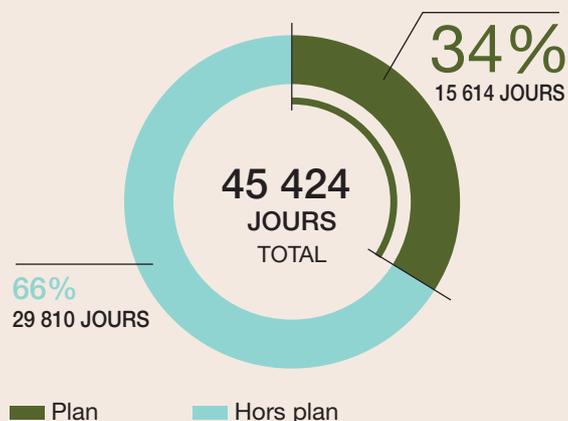
### Organigramme de la Direction de la Santé Sécurité au Travail (DSST) de la CCMSA



Source : CCMSA

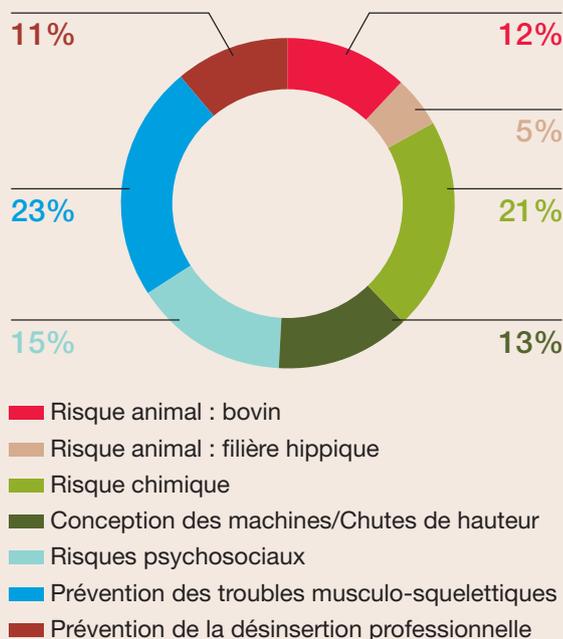
## Temps des équipes SST consacré aux différentes thématiques

Temps consacré aux actions en milieu de travail SST (nombre de jours)



34% du temps passé en actions en milieu de travail concerne des actions en lien avec le Plan Santé sécurité au Travail.

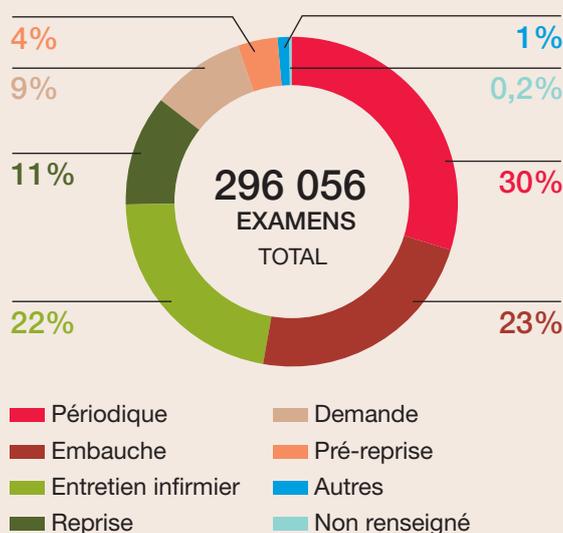
Pourcentage du temps passé en actions en milieu de travail SST



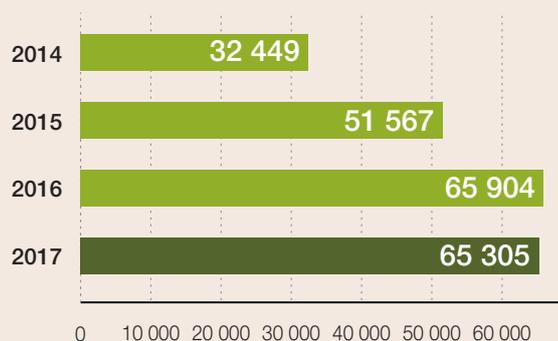
## Activité médicale des équipes de Santé au Travail

Les salariés agricoles ont bénéficié de 296 056 examens avec les médecins du travail et les infirmiers en 2017.

Surveillance médicale : répartition des examens réalisés en 2017 pour les salariés agricoles (par type)



Evolution du nombre d'entretiens infirmiers réalisés par année auprès des salariés agricoles

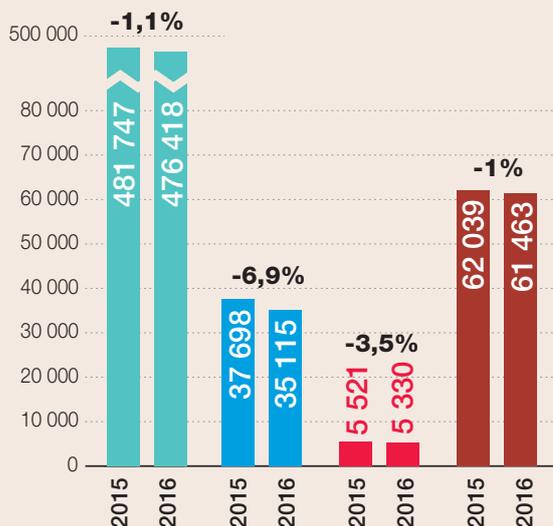


39% des examens médicaux des non-salariés agricoles concernent des cas complexes et plus d'1 examen sur 2 a une action de suite.

Source : 35 MSA – SID META II Santé Sécurité au Travail 2017

## La population des non-salariés agricoles et l'emploi

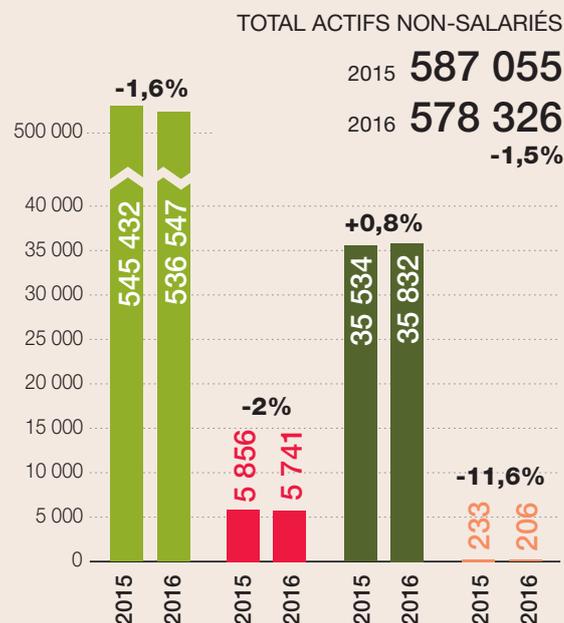
### Répartition par statuts



- Chef d'exploitation
- Conjoint chef d'exploitation
- Aide familial
- Solidaire

Source : SAAEXA 2016

### Répartition par secteurs d'activités agricole



- Cultures et élevage
- Entreprises de travaux agricoles  
Jardins et espaces verts
- Travaux forestiers
- Organismes professionnels agricoles

TOTAL ACTIFS NON-SALARIÉS

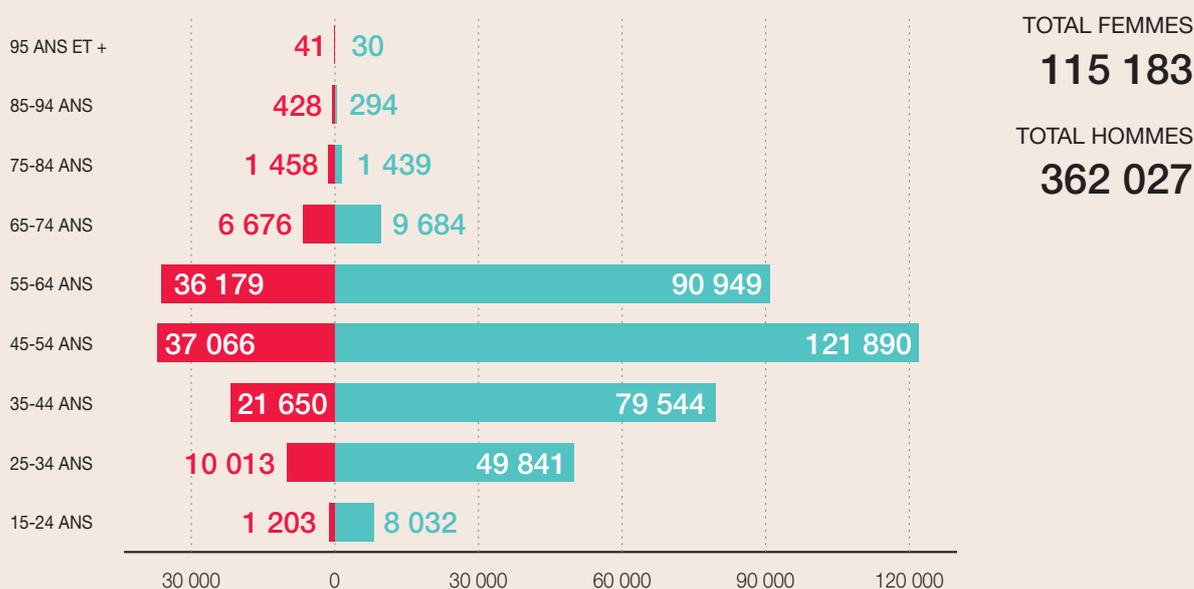
2015 **587 055**

2016 **578 326**

-1,5%

## Démographie des non-salariés agricoles

### Pyramide des âges et répartition par sexe des chefs d'exploitation



TOTAL FEMMES

**115 183**

TOTAL HOMMES

**362 027**

Source : SAAEXA 2016

Données 2017 non disponibles

- Femmes
- Hommes

## La population des salariés agricoles et l'emploi

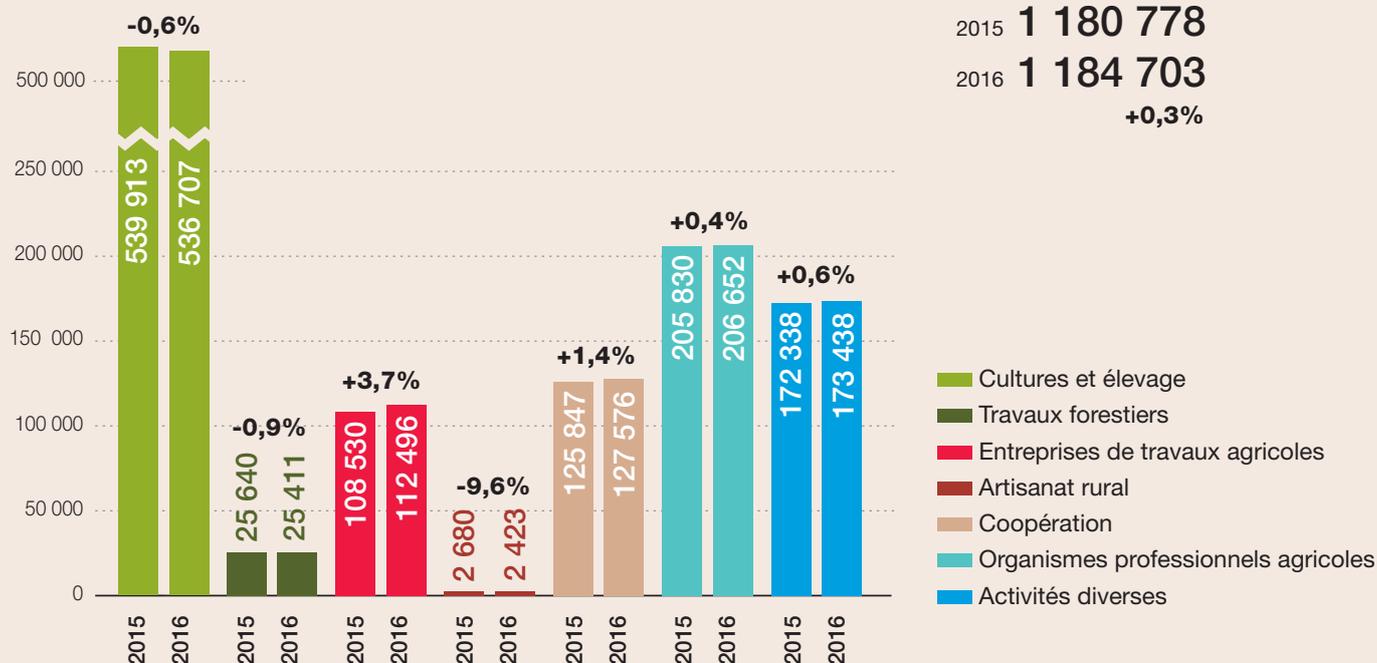
### Répartition par secteurs d'activités agricole

TOTAL ACTIFS SALARIÉS

2015 **1 180 778**

2016 **1 184 703**

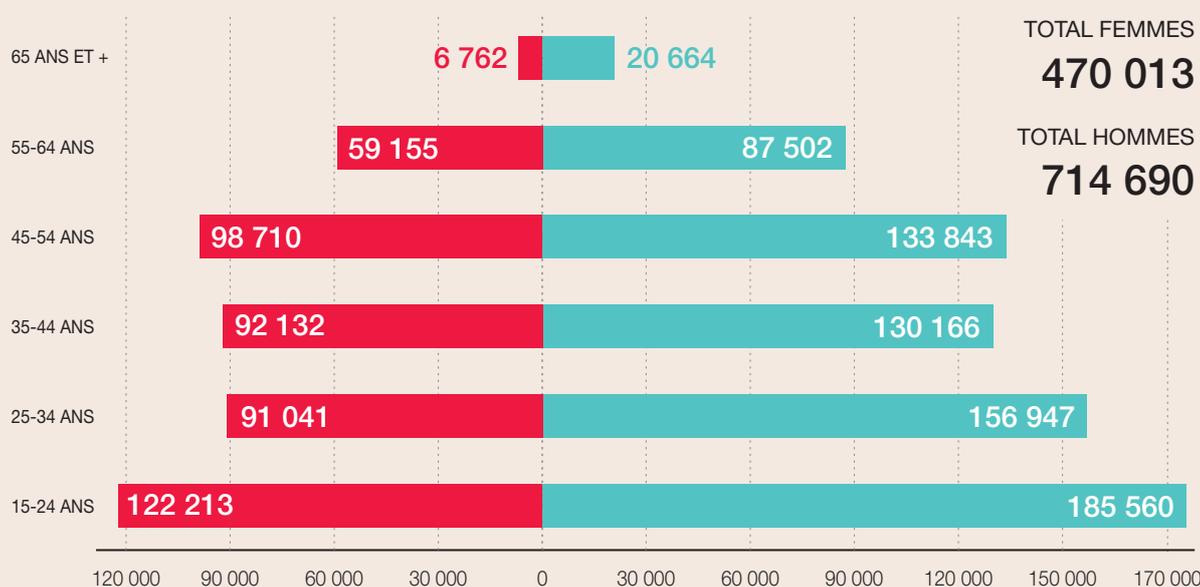
**+0,3%**



Source : SISAL 2016 (chiffres provisoires)

## Démographie des salariés agricoles

### Pyramide des âges et répartition par sexe des salariés agricoles



Source : SISAL 2016

Données 2017 non disponibles

Femmes Hommes

## Agir en prévention en investissant le champ de la qualité de vie au travail (QVT)

Par Adeline DELAVALLADE,

conseillère nationale en prévention des risques professionnels, CCMSA

La qualité de vie au travail, telle qu'elle est définie par l'Accord National Interprofessionnel (ANI) QVT du 19 juin 2013, a pour enjeu principal l'épanouissement des salariés et celui de la performance de l'entreprise. Cet enjeu primordial pour l'entreprise, renvoie à l'autonomie, le sens accordé au travail, la capacité à parler de son travail et à agir dessus, le sentiment d'utilité et d'efficacité. L'ensemble de ces éléments contribue au développement de la santé mentale et physique des individus. Cette thématique, axe stratégique du PST3 et objet d'un accord entre les partenaires sociaux (ANI QVT) a logiquement intégré les orientations stratégiques du PSST 2016-2020.

Pour la MSA, la QVT regroupe des éléments de démarche permettant de remplir la mission de préventeur par la prise en compte du travail réel. L'objectif est à la fois l'amélioration des conditions de travail, le développement de l'individu par le travail et la performance de l'entreprise afin que ces différents enjeux ne soient plus opposés dans les entreprises. Cela passe entre autre par la participation des salariés à la définition et

à la mise en œuvre d'un projet et à l'évaluation tant en terme d'amélioration de la prévention qu'en terme de gain économique (ex : productivité, qualité du produit, fiabilité du procès, fidélisation des salariés, montée en compétence, santé et sécurité au travail).

2017 est l'année où ont été initiés 2 projets conséquents :

► Une étude sur les préoccupations des dirigeants d'entreprises agricoles qui permettra dans un premier temps d'identifier les véritables enjeux de celles-ci, en fonction de leur secteur d'activité, géographique, leur taille et leur stratégie mais aussi de comprendre la place de la SST dans ces enjeux.

► Un groupe de travail constitué de conseillers en prévention, de médecins et d'infirmiers en santé au travail et d'un ergonome du réseau a pour objectif de concevoir des outils pour permettre au réseau de mettre en place des espaces de discussion sur le travail dans le cadre de leurs interventions auprès des entreprises. Cette façon d'intervenir doit permettre à l'entreprise à la fois de répondre à sa problématique SST et de comprendre l'intérêt pour les salariés et pour la « santé » de l'entreprise de parler du travail réel. Pour appuyer la démarche, le groupe de travail fait appel à un expert sur le sujet.



## Stratégie de prévention primaire - Enseignement agricole

### Rédaction de la future convention cadre pour l'intégration de la SST dans l'enseignement agricole

**Par Laurent ESTEVE,**

*adjoint au Département Prévention des Risques Professionnels, CCMSA*

2016 a permis d'évaluer (auprès des établissements d'enseignement agricole et de leurs enseignants) la seconde convention cadre nationale pour l'intégration de la SST dans l'enseignement agricole (cf. « L'activité 2016 en Santé-Sécurité au Travail », p. 9).

2017 fut consacrée à la rédaction d'un projet de nouvelle convention à paraître en 2018 élaboré par le Bureau SST et la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, par la Direction Générale du Travail du Ministère du Travail et par la Direction de la SST de la CCMSA.

Principalement destinée à être déployée dans les territoires au moyen de déclinaisons régionales, cette future convention pluriannuelle (2018-2023) portera des axes prioritaires, des domaines d'actions, ainsi que des plans annuels d'actions.



Un comité de pilotage sera chargé du suivi de la mise en œuvre de la convention cadre alors qu'un comité technique en assurera la dimension opérationnelle, notamment en lui proposant les plans annuels d'actions pour validation.

## Conception aménagement des lieux de travail

**Par Marjorie AUBERT,**

*conseillère nationale en prévention des risques professionnels, CCMSA*

La conception et l'aménagement des lieux de travail est une déclinaison opérationnelle des actions menées en prévention primaire. Depuis 2012, la MSA développe les compétences de son réseau de préventeurs afin de mieux accompagner les entreprises agricoles dans leurs projets d'investissement.

Cette approche est déployée sous forme de formation-action. Les préventeurs se perfectionnent à l'identification des problématiques de travail en se basant sur une approche ergonomique. De plus, ils améliorent leur connaissance sur les acteurs (architectes, métiers-ouvrages,...) et les caractéristiques des projets d'invest-

tissement. Les témoignages d'entreprises accompagnées selon la méthode et de conseillers et des membres de l'équipe pluridisciplinaire ayant suivi les transferts précédents viennent compléter et nourrir les mises en œuvre pratiques.

En 2017 a eu lieu la 5<sup>e</sup> session de formation-action portant ainsi à 57 le nombre de préventeurs formés, dont 49 sont conseillers en prévention et 8 sont médecins du travail. Les projets accompagnés couvrent tous les secteurs d'activités : laiterie, bâtiment d'élevage, station de conditionnement en arboriculture, conception de serre et cave de vinification, aménagement de scierie, etc. La diversité se retrouve également dans la taille des projets accompagnés, cela part d'un achat de matériel et va jusqu'à la conception et l'aménagement d'un bâtiment complet.

## ➤ AGIR SUR LE RISQUE ANIMAL BOVIN LAIT - BOVIN VIANDE AUPRÈS DES EXPLOITANTS

**Par Florian DASSE,**  
conseiller national en prévention  
des risques professionnels, CCMSA

La réalisation d'observations d'activités en élevage par toutes les équipes SST est une priorité du plan SST en agriculture. Ces observations correspondent aux activités les plus courantes en élevage laitier et allaitant.

L'année 2017 a été marquée par le recueil des observations réalisées sur les deux premières années du plan. Les observations ont couvert les activités suivantes : traite en salle de traite (44 observations réalisées par 23 MSA), la traite au robot (16 observations par 13 MSA), la traite au roto (12 observations par 10 MSA), l'entretien du logement des animaux (20 observations par 11 MSA), le tri/déplacement et embarquement des animaux (25 observations par 16 MSA), le sevrage en élevage allaitant (2 observations par 2 MSA), l'alimentation en

Les observations d'activités en élevage seront mises à disposition du réseau sur l'intranet institutionnel.

fourrages et aliments concentrés (24 observations par 13 MSA) et la surveillance des animaux (3 observations par 3 MSA). Ces observations feront l'objet à partir de 2018, d'un travail de synthèse et seront mises à disposition des conseillers en prévention, médecins du travail et infirmiers de santé au travail afin d'augmenter leurs connaissances et leur capacité à intervenir en élevage laitier et allaitant.

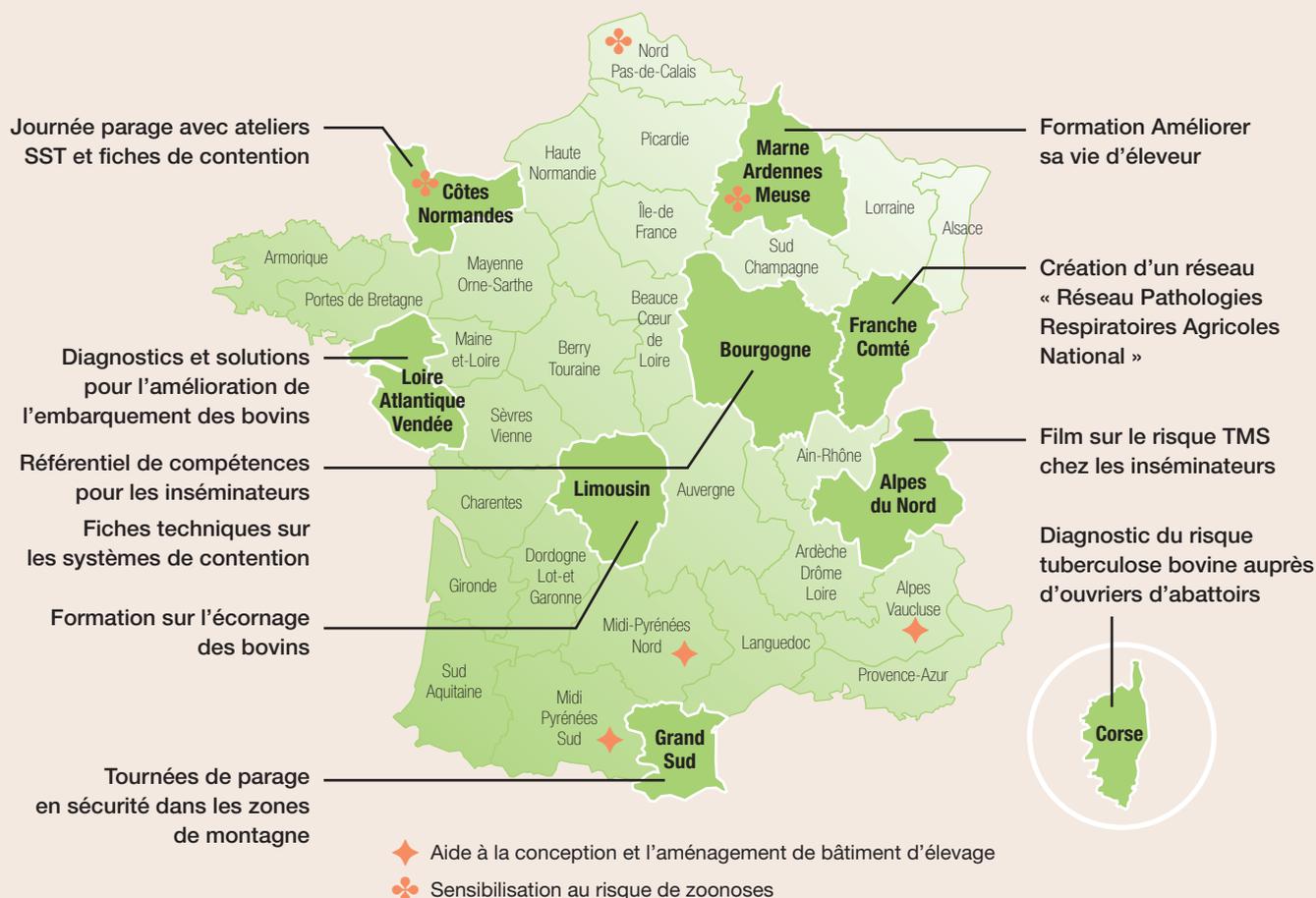


# 928

## ÉLEVEURS FORMÉS

À LA MANIPULATION-CONTENTION  
DES BOVINS OU AU TRAVAIL  
EN SÉCURITÉ AVEC SON CHIEN  
DE TROUPEAU EN 2017

## Exemples d'actions locales menées par les MSA



### ZOOM SUR...

## La convention nationale d'objectifs de prévention Secteur d'activité « Sélection et reproduction animales »

### Quel est l'objectif ?

La création d'une convention nationale d'objectifs de prévention permettra d'établir des contrats de prévention entre les entreprises/coopératives en élevages spécialisés dans la Sélection et Reproduction animales et les MSA. L'objectif du contrat de prévention est d'améliorer les conditions de travail des techniciens de l'insémination artificielle par la mise en place d'un plan d'actions après identification des risques propres à l'entreprise.

### Qui est concerné ?

Cette convention cible les entreprises du secteur ; la création de ce texte fait

suite à une sollicitation d'Alice, l'union de ces entreprises.

### Comment s'est déroulée l'action ?

Suite à cette demande, une étude d'opportunité a été lancée pour la réalisation d'une convention nationale d'objectifs de prévention spécifique à ce secteur d'activité. Après validation du projet par les différentes instances – Comité Technique National, Comité de Protection Sociale des Salariés, Conseil d'Administration de la CCMSA – un groupe de travail pluridis-

ciplinaire composé de conseillers en prévention, infirmiers en santé au travail et médecins du travail a été créé. Il avait pour objectif de préparer le texte, notamment d'identifier les risques, les situa-

« Le texte de la convention résulte d'une co-construction entre acteurs de la Santé-Sécurité au Travail, organisations patronales et syndicales. »

tions de travail les plus exposantes et les mesures de prévention pouvant être mises en œuvre. Après négociation entre les parties prenantes, un texte définitif a été établi fin 2017.

### Améliorer la connaissance des professionnels sur le comportement du cheval afin de réduire les situations à risques lors des interactions homme-cheval

**Par Laurent ESTEVE,**  
adjoint au Département Prévention  
des Risques Professionnels, CCMSA

**C**onnaissance et maîtrise du comportement du cheval contribuent à l'anticipation de ses réactions et à se préserver de potentiels accidents.

Dans le cadre du Plan SST 2016-2020, la CCMSA a mis à disposition de son réseau en Santé-Sécurité au Travail des outils (films, documents, déroulé pédagogique) et les coordonnées de comportementalistes équins (ou éthologues), afin de lui permettre d'organiser des formations au comportement du cheval à destination des professionnels de la filière équine et des enseignants des établissements préparant aux métiers du cheval.

**Le risque d'accident au contact du cheval diminue avec le niveau d'éducation et l'âge de ce dernier.**

La CCMSA participe aussi à l'amélioration de la connaissance du comportement du cheval et de ses interactions avec l'homme :

- ▶ par son soutien à la recherche (financement de 2 thèses d'éthologie du Centre National de Recherche Scientifique de Rennes - CNRS)
- ▶ en co-rédigeant avec le CNRS le livre « Mieux connaître le cheval pour assurer bien-être et sécurité »
- ▶ en éditant un DVD sur le comportement du cheval intitulé « Le cheval : un être sensible »
- ▶ en publiant des fiches thématiques sur le travail en sécurité avec les chevaux, à destination de ses adhérents



# 301

## ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT OU ENTREPRISES HIPPIQUES

ONT BÉNÉFICIÉ DE LA FORMATION  
« TRAVAILLER EN SÉCURITÉ  
AVEC DES CHEVAUX » PROPOSÉE  
PAR LA MSA EN 2017

### Sinistralité

La filière « Hippique » est au deuxième rang des activités agricoles les plus accidentogènes, si l'on considère l'indicateur « taux de fréquence »<sup>1</sup> d'accidents de salariés agricoles (après la filière « Exploitations de bois »).

Au sein de cette filière, le secteur des courses est tout particulièrement accidentogène avec notamment 22 décès en course depuis 1975.

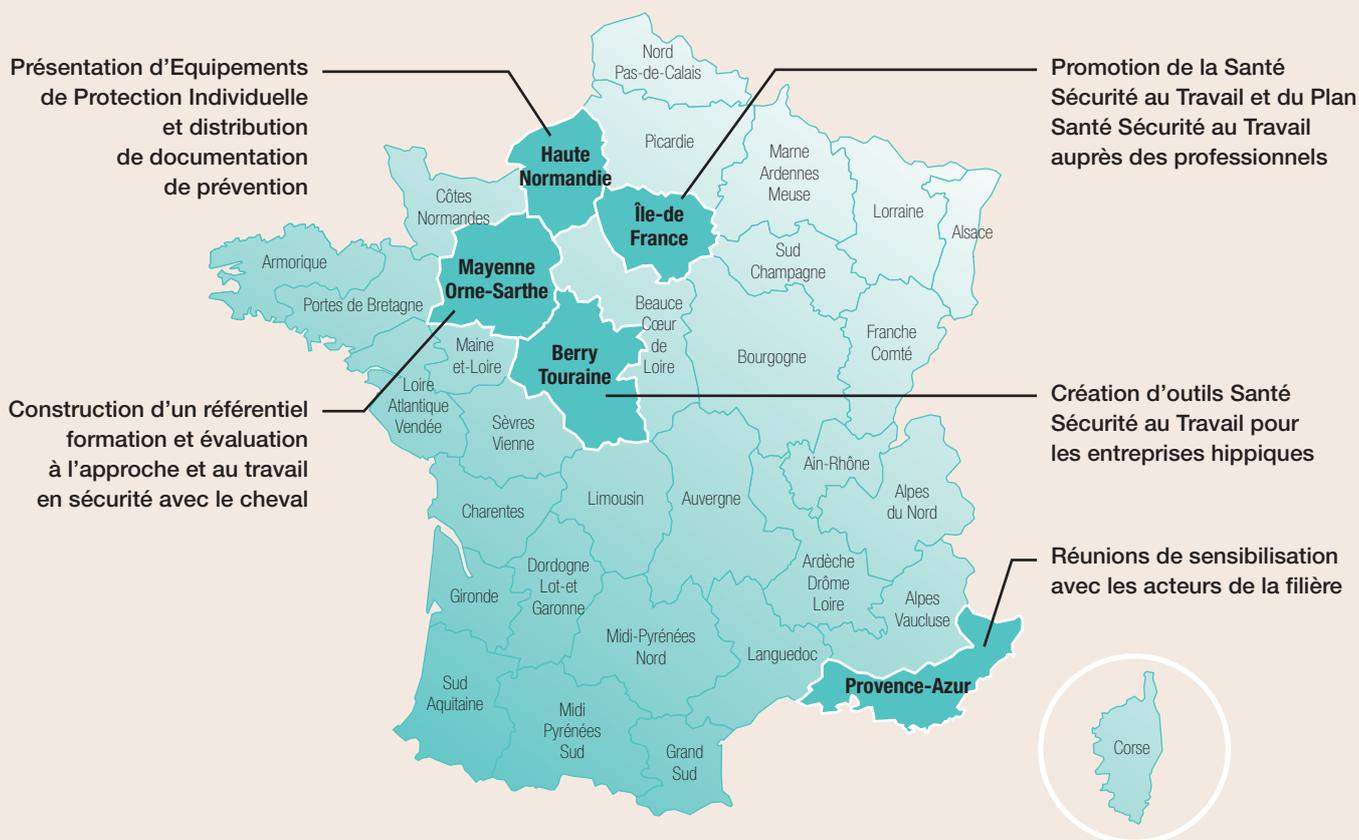
Sur la période 2010-2016, 307 accidents de travail en course et 39 à l'entraînement surviennent en moyenne par an (soit 88% des accidents de travail en course et 12% à l'entraînement).

Sur ces 307 accidents de travail moyens annuels sur la période considérée, 80% d'entre eux (242 en moyenne par an) génèrent un arrêt de travail.

Source : SID ATMP des salariés agricoles – 2017 - CCMSA

1. Taux de fréquence = nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées

Exemples d'actions locales menées par les MSA



ZOOM SUR...

Convention de recherche et développement CCMSA - France Galop - IRMES sur l'accidentologie en courses hippiques

Quel est l'objectif ?

Conduite en 2016 et 2017, cette convention a consisté pour l'IRMES (Institut de Recherche bioMédicale et d'Epidémiologie du Sport), département de l'INSEP (Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance), à mener une analyse des chutes de jockeys en course hippique, à partir d'une base de données exhaustive mise à disposition par France Galop (société organisatrice des courses de plat et d'obstacle, investie d'une mission de service public pour l'élaboration du code des courses).

Qui est concerné ?

Les résultats et connaissances issus de cette étude (des déterminants de la sur-

« L'étude révèle que type et distance d'épreuve, statut, âge et expérience du jockey, nombre de partants, dotation financière et nature du terrain sont les principaux facteurs de survenue de la chute de cheval en course. »

venue d'un accident en course) ont été mis à disposition de France Galop et de la CCMSA, en vue de les aider à orienter leurs programmes d'actions et à définir des mesures de prévention adaptées pour les jockeys.

Comment s'est déroulée l'action ?

A partir des données d'accidents survenus en compétitions hippiques de plat et d'obstacle organisées en France sur 10 ans (2005-2015), recueillies par France Galop, l'IRMES a mesuré l'incidence des chutes en courses hippiques et en a déterminé les facteurs de risque dans son rapport de synthèse publié en 2017.

Cette base de données recense un total de 867 527 montes pour 23 701 chutes survenues en course. A chacune d'elles sont associées 33 variables reliant le contexte de la compétition au couple « jockey-cheval ».

## AGIR SUR LE RISQUE CHIMIQUE - ACTION CENTRÉE SUR LES AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX, CANCÉROGÈNES, MUTAGÈNES, REPROTOXIQUES

### Accompagner les entreprises (salariés ou non-salariés) à la réalisation de l'ERC faisant la promotion de l'outil SEIRICH Déploiement de l'action sur le terrain par les 35 MSA

**Par Jean-Christophe GARNIER,**  
conseiller national en prévention  
des risques professionnels, CCMSA

L'année 2016 a été une année de préparation du PSST avec le développement du partenariat avec l'INRS pour aménager le logiciel SEIRICH, pour former l'ensemble des référents et préventeurs MSA investis dans la priorité risque chimique.

L'année 2017 correspond à la première année de la phase opérationnelle de mise en œuvre sur le terrain avec les entreprises.

Les MSA ont mené des actions de communication et de sensibilisation à la fois sur l'Évaluation des Risques Chimiques mais aussi sur les produits chimiques Cancérogènes Mutagènes et toxiques pour la Reproduction, que ce soit lors de salons professionnels, de journées thématiques, de rencontres avec les filières, des visites en entreprises, des visites médicales...

Les MSA ont organisé des sessions de formation afin de proposer un accompagnement collectif ouvert à tous les secteurs pour les entreprises adhérentes au régime agricole. Ainsi des formations à la démarche d'Évaluation des Risques Chimiques avec l'outil Seirich

# 645

## ACCOMPAGNEMENTS À L'ERC

ONT ÉTÉ RÉALISÉS EN 2017  
PAR LES 35 MSA, DONT 539  
DANS 10 FILIÈRES PRIORITAIRES  
INSCRITES DANS LE PSST.

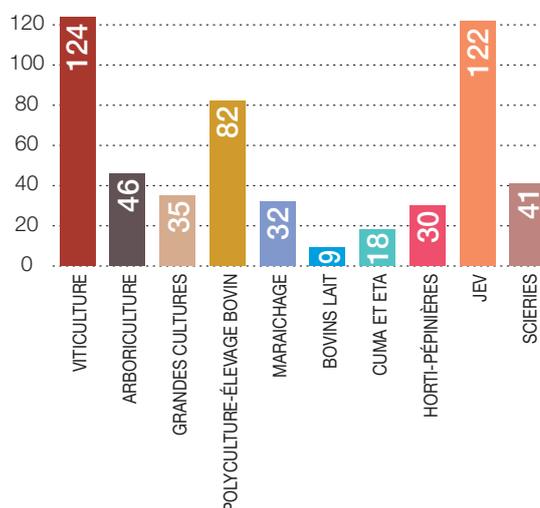
(outil de référence validé par le réseau prévention en France) ont été organisées.

Pour les entreprises désireuses d'aller plus loin, les MSA ont proposé un accompagnement individuel. Un préventeur de la MSA se rend dans l'entreprise afin d'aider cette dernière à analyser les postes de travail en situation réelle, à repérer les produits chimiques et agents chimiques émis dans l'entreprise. Le préventeur conseille alors sur des mesures de prévention à mettre en œuvre pour réduire le risque.

Les filières les plus mobilisées en 2017 sont la viticulture (124 ERC) et les Jardins - Espaces Verts (122).

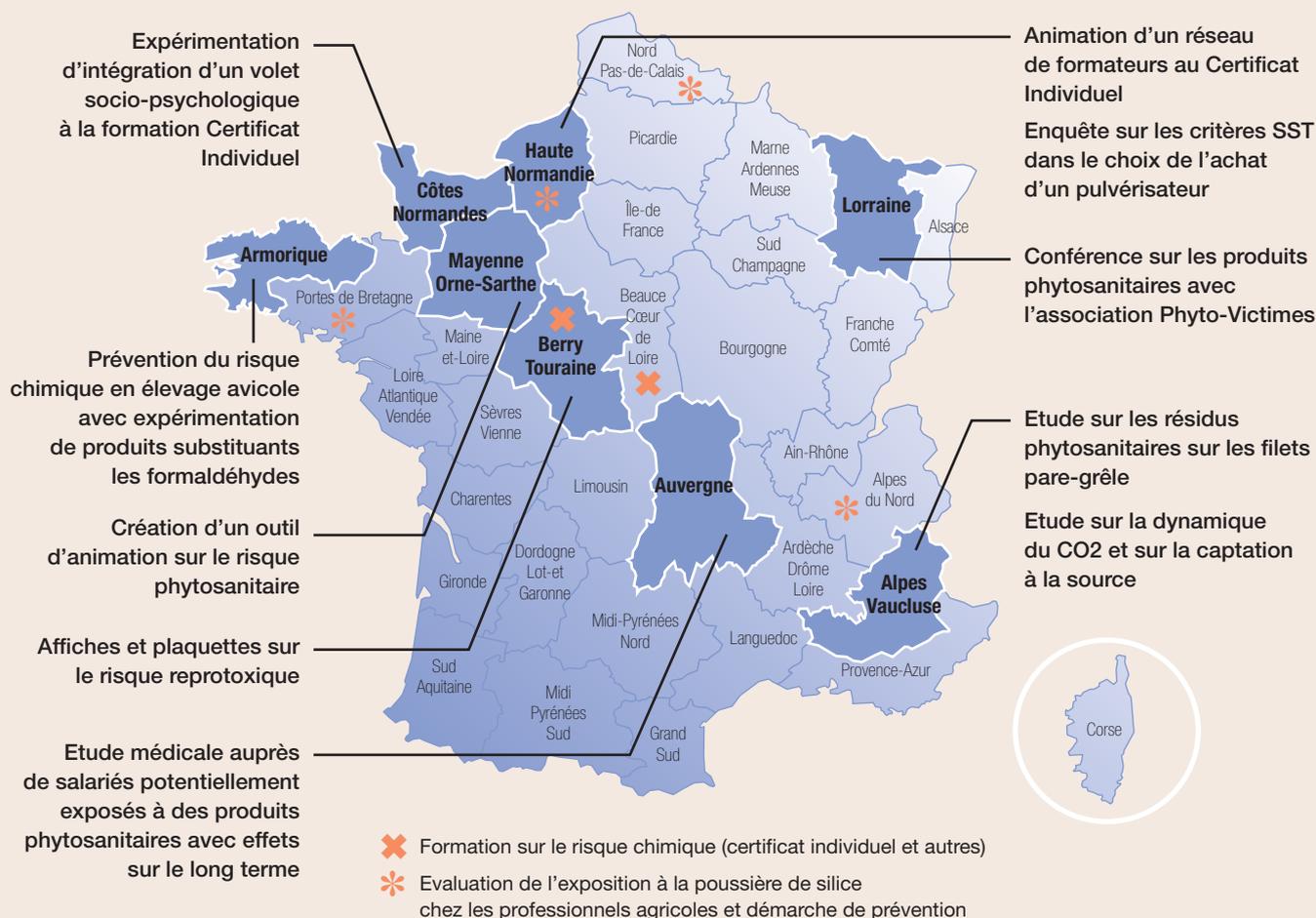


### Répartition des 539 ERC Seirich 2017 Filières prioritaires



Retour de 34 MSA

## Exemples d'actions locales menées par les MSA



### ZOOM SUR...

#### Certificat individuel

##### Quel est l'objectif ?

L'Institut National de Médecine Agricole avec la MSA et en complément de l'ACTA, participent depuis maintenant plusieurs années à la formation des formateurs « CERTIPHYTO », qui présente les données essentielles sur les risques pour la santé à l'utilisation des produits phytosanitaires afin d'optimiser la prévention et la protection.

##### Qui est concerné ?

Sont formés les nouveaux formateurs « certiphyto » des organismes agréés par les DRAFF.

En 2017, 31 formateurs ont ainsi été formés et une journée d'actualisation des connaissances pour les personnes déjà formées a été organisée avec 191 participants.

##### Comment s'est déroulée l'action ?

Au cours de cette journée il a été présenté 2 films sur la prévention du risque chimique, un nouveau power point CERTIPHYTO ainsi qu'une actualisation du « Mémo 2015 », tout cela servant de supports pédagogiques aux formations. Cette journée d'actualisation est réalisée tous les deux ou trois ans à la demande et avec le Ministère de l'agriculture, pour



informer les organismes de formation agréés des dernières nouveautés (techniques, scientifiques) et réglementations concernant les produits phytosanitaires. Très appréciée par les participants, elle sera renouvelée en 2020.

## ➤ AGIR SUR LA CONCEPTION DES MACHINES

### Améliorer la sécurité des machines agricoles



« La normalisation est une action de prévention primaire par laquelle la MSA contribue à défendre les intérêts des utilisateurs en termes de sécurité.

**Par Benoît MOREAU,**  
conseiller national en prévention  
des risques professionnels, CCMSA

**D**epuis de nombreuses années, la CCMSA apporte son soutien technique aux programmes européens de normalisation des équipements de travail, en raison de leur incidence positive sur la conception de machines agricoles, forestières et d'espaces verts, rendues ainsi plus sûres pour les utilisateurs.

Dans le cadre du PSST 2016-2020, la MSA vient renforcer sa contribution à l'amélioration de la sécurité des machines agricoles. Pour cela, les MSA s'engagent à mutualiser un nombre défini de retours d'expérience sur la connaissance des risques liés à l'utilisation de ces machines.

En 2017 à l'occasion du Salon International du Machinisme Agricole (SIMA), deux sessions de transfert d'une journée ont été organisées pour présenter aux conseillers en prévention des MSA des grilles de signalement permettant de recueillir les informations liées à l'environnement, aux opérateurs et à la machine, ainsi qu'un bagage technique (technologie, statistiques, points de vigilance, phases de travail à risques et exemple d'incidents...) pour les assister dans la réalisation de ces enquêtes après accident du travail ou observations de chantier.

Plus de 160 enquêtes ont été effectuées sur 4 familles de machines pour lesquelles l'accidentologie est importante et/ou la rédaction ou révision d'une norme de sécurité est en cours (les désileuses, les récolteuses de pommes de terre et de betteraves et les machines combinées pour le sciage et le fendage de bois de chauffage).

# 152

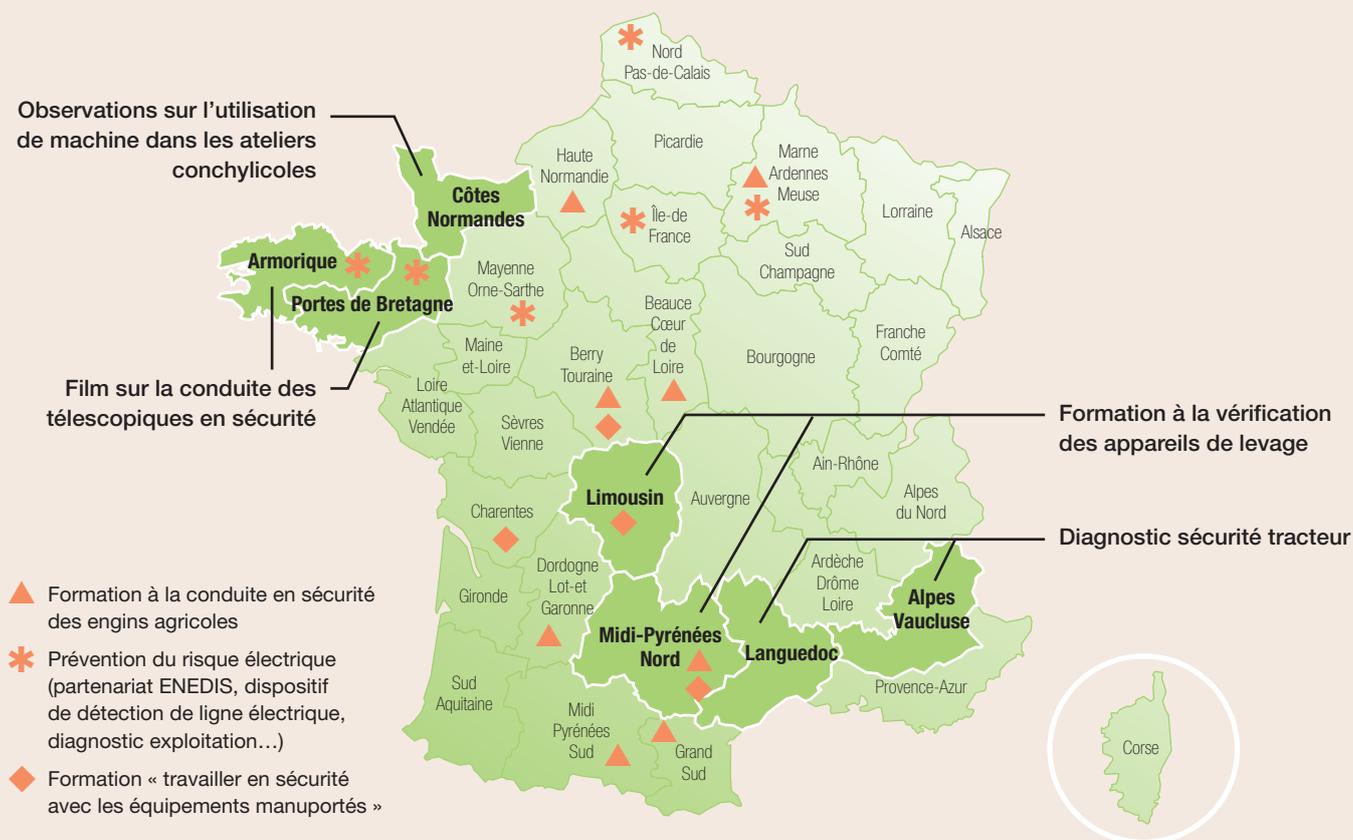
#### QUESTIONS RECENSÉES

AUPRÈS DU RÉSEAU SST MSA  
AUXQUELLES ONT RÉPONDU  
LES 2 CONSEILLERS NATIONAUX  
EN PRÉVENTION, SOIT PRÈS  
DE 22 JOURNÉES DE TRAVAIL.

#### Sinistralité

Le risque lié à l'utilisation des équipements de travail représente pour l'ensemble des actifs agricoles, 17% du nombre total d'accidents du travail et 20% des coûts et près de 30% des accidents mortels. Les accidents les plus graves voire mortels sont générés par les matériels imposants/volumineux pouvant être utilisés ponctuellement comme les engins de récolte ou quotidiennement comme les engins servant à l'alimentation des troupeaux.

## Exemples d'actions locales menées par les MSA



### ZOOM SUR...

## Amélioration de la sécurité des équipements de travail en hauteur en arboriculture

### Quel est l'objectif ?

Orienter le marché des équipements de travail en hauteur non motorisé en arboriculture (ETHA) vers du matériel présentant un niveau de sécurité et de productivité satisfaisant en intégrant à la fois les contraintes de travail des opérateurs (en hauteur, en portant une charge...) et de l'environnement (sol meuble, pentu, glissant...).

### Qui est concerné ?

Tout professionnel de l'arboriculture qui est amené à utiliser des équipements de travail en hauteur non motorisés lors de la cueillette des fruits, en particulier les saisonniers, ou la taille et l'entretien des vergers.

### Comment s'est déroulée cette action en 2017 ?

En capitalisant sur les travaux réalisés les années précédentes par la CCMSA et le Ministère de l'agriculture en partenariat avec la FNPF<sup>1</sup>, l'INRS<sup>2</sup> et la DGT<sup>3</sup> (actions de sensibilisation et de prévention des risques de chute de hauteur dans la filière, guide juridique, étude ergonomique), un groupe d'experts composé de fabricants, d'utilisateurs, de préventeurs et des pouvoirs publics a débuté la rédaction d'un fascicule de documentation.

« La création concertée d'un référentiel technique devrait permettre d'améliorer le niveau de sécurité des ETHA. »

Hébergé au sein de la commission de normalisation en charge des échelles et moyens d'accès, ce groupe est chargé de fixer les règles de conception sécuritaires spécifiques aux ETHA. L'objectif est que les entreprises disposent de matériel adapté et plus sûr.

### Résultats

Fin 2018, les constructeurs pourront s'appuyer sur le fascicule de documentation finalisé et publié au premier semestre 2018. Dès lors, la promotion de matériel adapté et sûr pourra débuter auprès des entreprises.

1. Fédération nationale de producteurs de fruits  
2. Institut National de Recherche et de Sécurité  
3. Direction Générale du Travail

### Agir auprès des décideurs pour une prise de conscience collective

**Par Coralie HAYER,**  
conseillère nationale en prévention  
des risques professionnels, CCMSA

#### Les journées d'échanges sur les formations chutes de hauteur

Le plan SST 2016-2020 met l'accent sur différentes priorités dont les chutes de hauteur. Des actions de formation pour une meilleure prise de conscience du risque par les professionnels agricoles ont donc été organisées.

Le réseau SST a rencontré des difficultés pour la mise en place de ce sujet nouveau sur le territoire. Afin de dynamiser les actions, la CCMSA a organisé deux journées d'échanges à destination des conseillers en prévention, qu'ils soient référents « chutes de hauteur » ou non.

L'objectif de ces journées était de pouvoir partager les uns les autres des réussites et des échecs, mais aussi de réaliser un premier bilan de l'année 2017 afin d'améliorer les pratiques.

Lors de ces journées, un avocat est intervenu pour éclaircir les points réglementaires soulevés par les conseillers en prévention.

Les journées ont favorisé les échanges, les partages d'expériences et la réflexion pour cibler le public le plus concerné.

Elles ont été l'occasion de faire témoigner des MSA qui ont mis en place une stratégie pour sensibiliser puis former différentes filières agricoles, mais aussi des professionnels ayant suivi une session de formation, pour avoir le retour des personnes concernées par l'action.

*La MSA contribue à la prise de conscience collective du risque chutes de hauteur grâce à de multiples actions de terrain.*



# 104

#### FORMATIONS À LA PRÉVENTION DES CHUTES DE HAUTEUR

ONT ÉTÉ DÉPLOYÉES EN 2017  
PAR LES MSA AUPRÈS DES  
PROFESSIONNELS AGRICOLES.

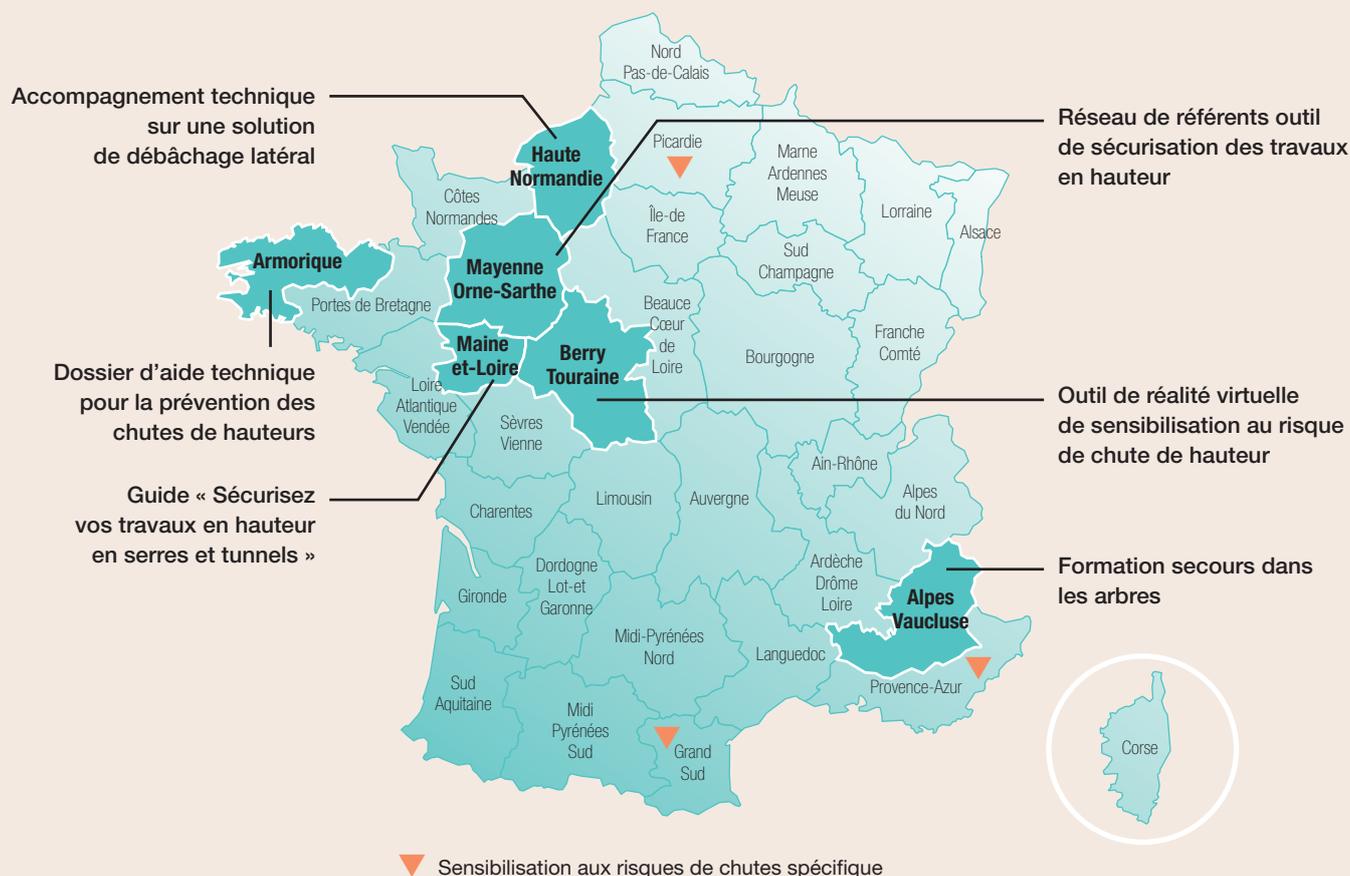
Le bilan de ces journées a été très positif car certains participants ont pu être orientés vers de nouvelles filières, d'autres ont échangé sur leurs pratiques pour s'enrichir et rassurer sur l'accueil positif que reçoit cette formation.

L'objectif 2017 a été atteint nationalement et une centaine de sessions de formation a été réalisée. Des professionnels de diverses filières ont été informés sur la prévention des risques de chutes de hauteur, en viticulture, en Jardins Espaces Verts, en coopérative, en milieu scolaire.

#### Sinistralité

Les chutes de hauteur représentent plus de 8% des accidents avec et sans arrêt chez les salariés (soit 4 410 accidents) et 12% chez les non-salariés (soit 2 358 accidents). L'intérêt d'agir sur cette problématique est donc important.

## Exemples d'actions locales menées par les MSA



### ZOOM SUR...

La mise en place d'outils d'animation de salons professionnels avec un test grandeur nature au Salon International du Machinisme Agricole (SIMA) pour un déploiement ensuite dans le réseau



#### Quel est l'objectif ?

Faire prendre conscience de l'exposition aux risques de chutes de hauteur et communiquer sur les mesures de prévention a été un objectif de l'animation du stand MSA sur le SIMA 2017.

#### Qui est concerné ?

Les professionnels de l'agriculture ont pu participer à différentes animations sur le stand MSA dont « chutes en scène » qui propose aux visiteurs de

choisir le moyen de prévention le plus adapté dans trois situations courantes de la vie professionnelle.

#### Comment s'est déroulée cette action en 2017 ?

De nombreux outils de sensibilisation, d'animation, de promotion de solutions concernant la prévention des chutes de hauteur ont été créés en 2017, notamment une gamme de vidéos « Parlons Solutions Chutes », disponibles sur msatv.fr.

## ➤ AGIR SUR LES DÉTERMINANTS DES SITUATIONS DE TRAVAIL GÉNÉRATEURS DE RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

### 2017, Le temps passe, ESOPT avance !



« La finalité d'ESOPT est bien de faire vivre aux exploitants une démarche de prévention primaire des RPS qui modifiera durablement leur regard sur leur travail, leur santé et les performances de leur exploitation. »

**Par Mathias TOURNE,**  
conseiller national en prévention  
des risques professionnels, CCMSA

**E**n 2017, la démarche « Et Si On Parlait du Travail ? » (ESOPT), action phare de la prévention primaire des Risques Psycho-Sociaux (RPS), a fait l'objet d'un retour d'expérience sur quatre journées qui ont rassemblé 120 préventeurs MSA mobilisés dans le déploiement de cette action.

L'intérêt de ces rencontres réseau consacrées à la prévention des RPS est multiple : partager des expériences professionnelles, mutualiser les actions, soutenir les préventeurs impliqués, renforcer le professionnalisme.

En 2017, les services SST ont mis en place des actions de suite aux réunions ESOPT : accompagnement individuel des exploitants, groupe de travail sur une thématique particulière identifiée lors d'une réunion débat et accompagnement collectif via la mise en place de formations « Cultiver son bien-être ».

La CCMSA incite les MSA à développer la mise en place de formation « Cultiver son bien-être » pour développer les capacités des exploitants à prévenir les RPS.

Un film a été réalisé en 2017 pour présenter les bénéfices de cette formation. Il résume les effets positifs produits chez les exploitants et souligne la pertinence de la démarche ESOPT.

Au dire des exploitants, la formation leur a permis de :

- ▶ Déléguer de façon plus pertinente,
- ▶ Les aider à prendre des décisions importantes (embauche d'un salarié, achat de matériel par exemple) en analysant globalement la situation et en prenant en compte la santé comme critère de décision,
- ▶ Apprendre à prendre du recul,
- ▶ Leur redonner confiance en eux,
- ▶ Poursuivre leur réflexion bien après la formation (un an, deux ans voire trois ans après) et cette réflexion s'enrichit au fil du temps,
- ▶ Créer un effet groupe, instaurer de la confiance entre les participants, de se revoir régulièrement (une fois par an pour voir l'évolution de chacun),
- ▶ Apporter du bien-être physique et psychique : « ce n'est pas du temps perdu, on en tire un bénéfice ».

Le film « bien être, 3 agriculteurs témoignent » est visible sur MSA TV.

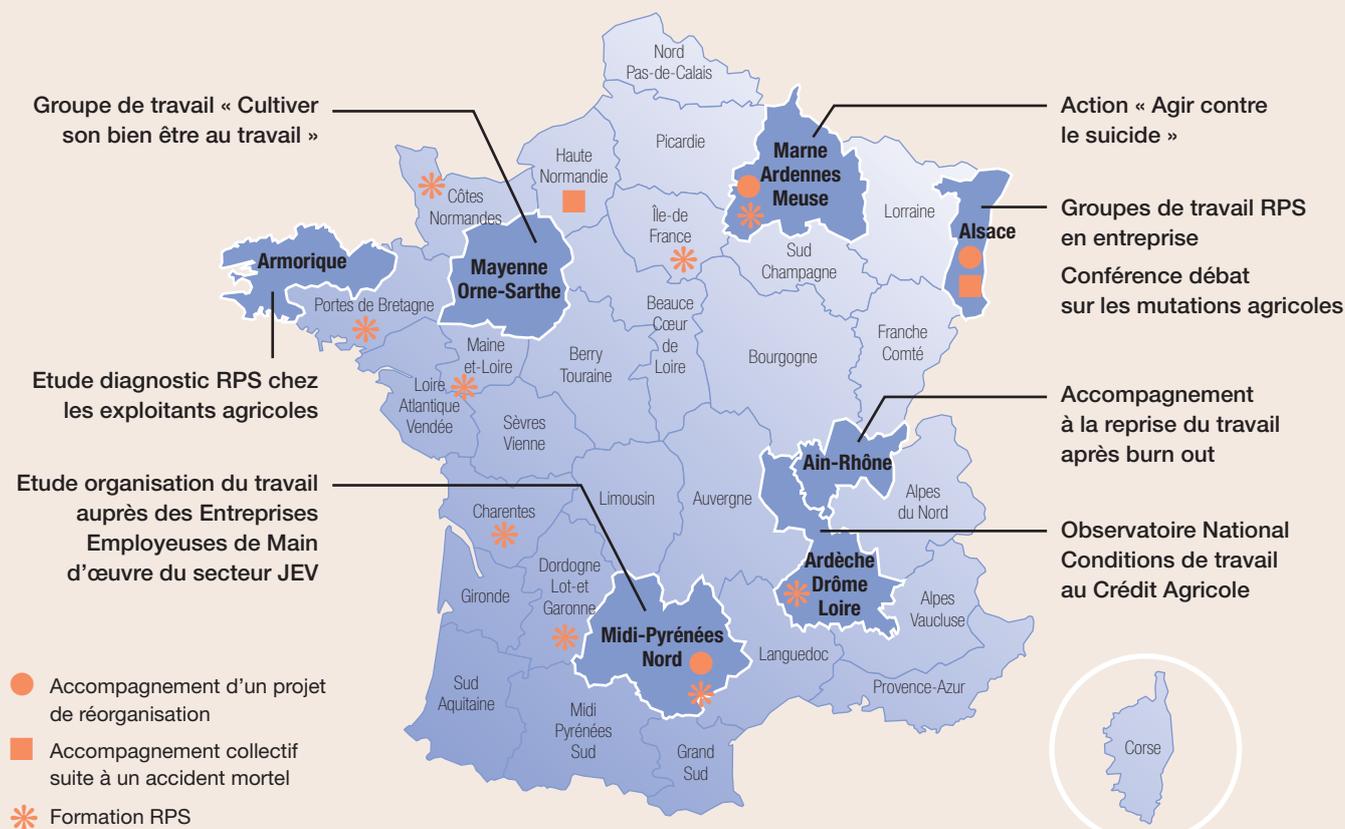
Ainsi la formation semble répondre aux attentes des exploitants et produit des effets durables dans le temps.

# 706

**EXPLOITANTS AGRICOLES**

ONT ASSISTÉ AUX RÉUNIONS-  
DÉBATS ORGANISÉES  
PAR LES MSA EN 2017.

## Exemples d'actions locales menées par les MSA



### ZOOM SUR...

## Le risque psycho social : sensibiliser les entreprises au RPS et les accompagner dans une démarche de prévention

**Par Dr. Véronique MAEGHT-LENORMAND,**  
médecin du travail,  
conseiller technique national

### Quel est l'objectif ?

L'objectif de la prévention du risque psychosocial est, dans un premier temps, de sensibiliser et d'informer les entreprises et leurs décideurs à ce risque et, dans un second temps, de les accompagner avec un plan d'action concret dans une démarche de prévention du RPS.

### Qui est concerné ?

En 2017, 183 entreprises du réseau ont été informées et sensibilisées à la démarche de prévention du risque

psychosocial par les équipes SST, pour 72% des cas avec une augmentation notable des demandes émanant des entreprises elles-mêmes dans le cadre de changement de direction, de fusion de sites ou de réorganisation interne (36%).

La taille des entreprises concernées est pour 44% des entreprises de moins de 50 salariés et pour 56% des entreprises de plus de 50 salariés avec une répartition quasi égale entre les entreprises de + de 50 salariés et les entreprises de + de 101 salariés.

« Analyse du travail réel, QVT, ESOPT, portés par les équipes SST, concourent à la prévention des RPS dans les entreprises. »

### Comment se déroulent les actions ?

Les actions des services SST s'étalent sur plusieurs mois avec des contacts réguliers, principalement en organisant des réunions en entreprise, des études de postes et une observation de l'organisation du travail réel. Les plans d'action aboutissent avec

une bonne coopération et une volonté affirmée des directions d'entreprise. Les équipes SST sont plus à l'aise pour aborder un sujet difficile au premier abord et le sujet est mieux connu de tous (des équipes SST comme des chefs d'entreprise).

### Mobilisation des décideurs sur la prévention des TMS via la méthode « Trouvons Mes Solutions adaptées » (TMSa)

**Par Laurent ESTEVE,**  
*adjoint au Département Prévention des Risques Professionnels, CCMSA*

La méthode nationale TMSa de mobilisation des décideurs sur la prévention des TMS a été mise à disposition du réseau des préventeurs en 2016.

La démarche a pour ambition d'augmenter le nombre d'entreprises mobilisées.

En 2017, la CCMSA a organisé 7 sessions de transfert et 5 retours d'expérience (intra ou inter-MSA) de TMSa, afin de permettre aux préventeurs MSA volontaires de se l'approprier et de la mettre en œuvre sur le terrain.

Ce sont ainsi près de 130 conseillers en prévention, médecins du Travail, infirmiers en Santé au Travail ou leurs responsables, répartis sur tout le territoire national, qui ont bénéficié de ce transfert de la méthode et se sont appropriés les outils.

Ainsi, en 2017 :

▶ 371 entreprises employeuses de main d'œuvre des secteurs « viticulture », « jardins espaces verts » et « découpe de viande » se sont mobilisées sur une démarche locale de prévention des TMS en 2017.

▶ 436 exploitations non employeuses de main d'œuvre des secteurs « viticulture », « bovins-lait » et « poly-culture-élevage » se sont mobilisées sur une démarche locale de prévention des TMS.

### TMS filière viande de boucherie

**Par Magalie CAYON,**  
*responsable du Département Prévention des Risques Professionnels, CCMSA*

La filière de découpe de la viande est une priorité du plan SST pour la prévention des TMS. Un groupe de travail national rassemblant les médecins du travail, conseillers en prévention et infirmiers de santé au travail de 11 MSA (dont l'importance des TMS déclarés, reconnus et payés dans cette filière est particulièrement élevée) a été créé.

Ce groupe vise à définir un plan d'action pour améliorer les possibilités d'intervention des préventeurs au sein des abattoirs.

Par ailleurs en 2017, 5 Directions de Grands Comptes ont été rencontrées (Elivia, Cooperl (2 sites), Les Fermiers Landais, Terrena) ainsi que les 5 équipes de direction

des MSA ayant en charge ces abattoirs afin de comprendre comment les uns et les autres se saisissent de la question de la prévention des TMS et sur quels registres nous attendent les directions d'abattoirs.

La MSA s'est investie par ailleurs auprès du MAA, de l'ANACT, de la CNAM, de l'IDEL sur 2 projets concernant la filière viande.

▶ L'amélioration des conditions de travail aux postes de bouverie et de tuerie en abattoirs de boucherie : étude demandée par le MAA à l'ANACT,

▶ Bouv'innov : Innover pour diminuer les risques et la pénibilité du travail des opérateurs en bouverie et bergerie d'abattoirs (du déchargement à la saignée) : étude demandée par la CCMSA et la CNAM à l'Institut de l'Élevage.

### Sinistralité

Avec 93% des maladies professionnelles reconnues (données 2015), les TMS sont au premier rang des maladies professionnelles du secteur agricole.

Pour les salariés, on retrouve un nombre et une fréquence des TMS des plus élevés dans les secteurs « traitement de la viande de gros animaux », « traitement de la viande de volailles », « viticulture » et « cultures spécialisées ».

Pour les non-salariés, on observe un nombre et une fréquence des TMS des plus élevés dans les secteurs de l'« élevage bovins-lait », « élevage de petits animaux (volailles et lapins) », « cultures et élevages non spécialisés » et « viticulture ».

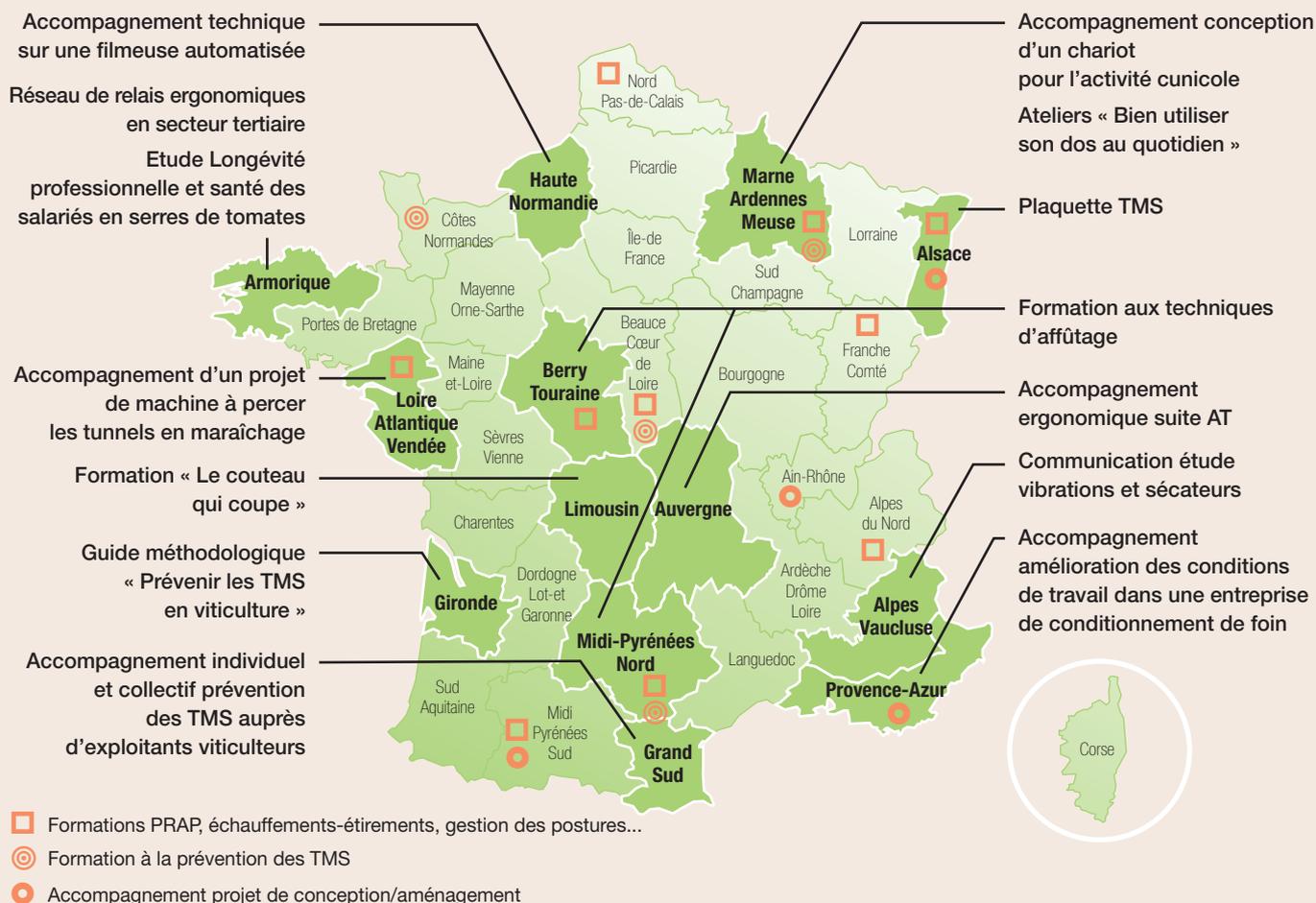
Source : Observatoire des troubles musculo-squelettiques des actifs agricoles - bilan national 2011-2015

# 807

**ENTREPRISES AGRICOLES SE SONT MOBILISÉES**

SUR LA PRÉVENTION DES TMS EN 2017 GRACE À LA MSA.

## Exemples d'actions locales menées par les MSA



### ZOOM SUR...

## Enquête sur les méthodes et outils utilisés par les services SST pour intervenir sur les TMS

**Par Dominique SEMERARO,**  
médecin du travail,  
conseiller technique national

### Quel est l'objectif ?

Il est nécessaire d'agir sur les TMS le plus en amont possible auprès des décideurs mais en disposant d'indicateurs pertinents.

### Qui est concerné ?

Les services SST disposent de professionnels aux compétences différentes pour intervenir tant au niveau du repérage ou du dépistage des TMS que de l'analyse des situations de travail.

### Comment s'est déroulée l'action ?

Un état des lieux des méthodes et outils utilisés en pratique par les équipes SST a été effectué en 2016 et ses résultats publiés en 2017.

Les TMS sont abordés de manière variée suivant les métiers, car les axes d'approche ne sont pas les mêmes selon les différents professionnels.

Les médecins du travail et les infirmiers en santé au travail interviennent plutôt en phase de dépistage alors que les conseillers en prévention interviennent d'avantage en phase d'analyse et de mise en œuvre d'actions.

Cette enquête révèle aussi que près de la moitié des professionnels n'utilisent aucun outil/méthode standardisés ou non.

Les résultats de cette enquête vont servir de support à la création d'un outil standardisé de repérage/dépistage précoce des TMS

(depuis avril 2018) à destination des médecins et infirmiers du réseau MSA.

Cet outil devra permettre d'estimer la fréquence des TMS, de promouvoir une prévention précoce et d'évaluer l'efficacité des actions de prévention réalisées.

« Les équipes SST et la problématique des TMS : des outils pour intervenir. »

### Un parcours maintien en emploi MSA pour la prévention de la désinsertion professionnelle en agriculture



**Par Hanane MOUFTADI,**  
*responsable du Service Appui au Pilotage, CCMSA*

**2017** est la première année complète de fonctionnement du Parcours maintien en emploi MSA.

Un 1<sup>er</sup> bilan sur le fonctionnement des cellules pluridisciplinaires de maintien en emploi (CPME), manifestation du guichet unique MSA, a donc été réalisé par la CCMSA.

Quels constats en tirons-nous ? Aujourd'hui, toutes les MSA disposent d'une CPME.

#### Les bénéficiaires

En 2017, 2 337 adhérents repérés en situation complexe ont bénéficié du parcours maintien en emploi MSA suite à un problème de santé ou à un handicap pouvant impacter leur carrière professionnelle. Parmi eux, 70,44% sont des exploitants agricoles et 29,56% sont des salariés. Pour ces derniers, 79,73% d'entre eux sont en CDI. Les filières agricoles les plus concernées sont celles de la Polyculture et de l'élevage avec 35,24%, puis le maraîchage avec 11,46%.

#### L'implication de la SST

Le service SST :

- ▶ est représenté dans toutes les CPME MSA, essentiellement par un médecin du travail ;
- ▶ assure le pilotage de la cellule dans 5 caisses de MSA ;
- ▶ intervient essentiellement en phase de détection, de définition de l'action et d'accompagnement de l'assuré.

#### Les actions et offres proposées

La totalité des bénéficiaires des CPME ont été accompagnés par le service de santé et de sécurité au travail (SST) et d'action sanitaire et sociale (ASS). Le contrôle médical joue également un rôle fort dans le suivi des situations signalées au sein du parcours.

Les actions le plus souvent réalisées sont :

- ▶ l'aménagement de poste de travail (372 personnes)
- ▶ l'utilisation de dispositif de reconversion professionnelle (175 personnes)
- ▶ le recours à la formation professionnelle (115 personnes)
- ▶ la mise en place d'actions individuelles ASS (99 personnes)
- ▶ la mise en place d'actions collectives ASS (76 personnes)
- ▶ le recours aux prestations extralégales (146 personnes)

#### Les résultats

Grâce au suivi personnalisé et soutenu des équipes, 47,58% des bénéficiaires ont été maintenus à leur poste de travail et au régime agricole et 20,74% ont été accompagnés vers des démarches de reconversion professionnelle.



### Organisation des CPME

Les services SST, ASS et du contrôle médical sont représentés dans la grande majorité des caisses (32 caisses sur 35) et les 35 CPME de la MSA disposent d'un comité de pilotage des cellules constitué des responsables des services SST, ASS et du contrôle médical.

Au niveau des partenaires, sont représentés le SAMETH (dans 17 CPME de manière permanente et pour les autres, le SAMETH est invité suivant les dossiers présentés), la MDPH (dans 3 CPME), Comète France (dans 1 CPME), l'AGEFIPH (dans 4 CPME), CAP emploi (dans 2 CPME) et la CPAM (dans 1 CPME).

Rajoutons enfin que 52% des caisses de MSA réalisent des suivis de situation au bout de 6 mois et que 4 caisses réalisent un suivi à 2 ans.

EN 2017...

2 337

**TRAVAILLEURS AGRICOLES**

BÉNÉFICIAIRES DU PARCOURS  
MAINTIEN EN EMPLOI MSA

1 085

**SIGNALEMENTS ANNUELS**

RÉALISÉS PAR LE SERVICE SST  
AUPRÈS DE LA CPME

1 166

**JOURS DÉDIÉS À  
L'ACCOMPAGNEMENT,**

APRÈS DÉTECTION CPME,  
DES TRAVAILLEURS AGRICOLES  
PAR L'ÉQUIPE SST

### ZOOM SUR...

## Le renouvellement de la convention multipartite de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap

#### Quel est l'objectif ?

A travers cette nouvelle convention, les acteurs de l'insertion professionnelle ont eu la volonté d'agir ensemble pour rendre effectifs les droits des personnes en situation de handicap.

« La nouvelle convention multipartite constitue le cadre commun d'action des acteurs institutionnels. »

#### Comment s'est déroulée l'action ?

Dans le cadre de différentes réunions ayant eu lieu sur la fin d'année 2017, les partenaires signataires ont défini 6 objectifs à atteindre :

- faciliter la construction, la sécurisation des parcours vers et dans l'emploi et leur mise en œuvre ;
- renforcer l'accès à la formation professionnelle des personnes en situation de handicap en mobilisant toutes les offres de la formation professionnelle ;
- amplifier l'action coordonnée en faveur

du maintien en emploi, pour tous (salariés, non-salariés et employeurs) ;

- mobiliser les employeurs publics et privés ;
- optimiser les échanges d'informations et installer l'interconnexion des systèmes d'information ;
- renforcer la gouvernance nationale et territoriale.

#### Qui est concerné ?

Toute personne en situation de handicap ainsi que les employeurs du secteur privé et public.



## ➤ BILAN DES ACTIONS MENÉES ET DES MESURES DÉPLOYÉES AUPRÈS DES FILIÈRES AGRICOLES

Les informations délivrées dans cette partie sont issues des remontées des MSA et consolidées en CCMSA. Ces listes ne sont pas exhaustives de l'ensemble des actions menées sur le terrain.

### ➤ CTN 1

## Exploitations agricoles et assimilées

**P**lusieurs filières de productions sont rattachées au Comité Technique National n°1, à savoir la polyculture-élevage, l'élevage de petits animaux, le secteur hippique, l'horticulture et pépinières, maraîchage et cultures fruitières, la viticulture.

Concernant l'élevage de petits animaux, la CCMSA va contribuer à l'étude Air Gavage portant sur l'exposition aux poussières lors du gavage. Il s'agit d'une étude métrologique de l'empoussièrisme de l'air en élevage de volailles à gaver en fonction du type d'installation et de la tâche de travail.

La CCMSA poursuit son implication dans les 3 Réseaux Mixtes Technologiques (RMT) : Travail en élevage, Bien-Être Animal (BEA) et Bâtiment d'élevage de demain. Cela se traduit par la participation au projet RHAPORC permettant d'améliorer la Relation Homme Animal au bénéfice de l'homme et de ses animaux, ou encore le projet du Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière (CNIEL) portant sur les bâtiments d'élevage de bovins laitiers de demain.



### Exemples d'actions locales initiées par les MSA :

- ▶ Etude Air Eleveurs : Résultat des mesures d'empoussièrisme en élevage de porcs et volailles (MSA Armorique)
- ▶ Etude sur l'introduction d'un robot en maraîchage : analyse et compréhension de l'impact sur les conditions de travail de l'utilisation du robot de désherbage (MSA Portes de Bretagne)

### ➤ CTN 2

## Travaux forestiers

**L**e CTN n°2 Travaux forestiers est compétent pour les problèmes de prévention relatifs aux exploitations forestières, aux scieries et aux exploitations sylvicoles ou de gemmage.

Le Bureau SST du MAA et la MSA ont été sollicités afin d'apporter des conseils en lien avec la prévention des risques professionnels dans le cadre d'un projet visant à développer des exosquelettes adaptés aux travaux forestiers (exploitation et sylviculture) pour apporter des solutions à l'usure physique existante chez les opérateurs de terrain mais aussi rendre ces métiers moins exigeants et plus attractifs.

La CCMSA participe également aux réflexions nationales portant sur la connaissance et la prévention de la Borréliose de Lyme et des maladies transmises par les tiques (dépliant commun avec l'INRS à paraître en 2018).

### Exemples d'actions locales initiées par les MSA :

- ▶ Accompagnement d'un projet d'agrandissement en scierie (MSA d'Alsace)
- ▶ Cartographie des Points de rencontre en forêt pour les secours (MSA Lorraine)

### › CTN 3

## Entreprises d'approvisionnement, de commercialisation et de transformation des produits agricoles

Le CTN n°3 rassemble les entreprises d'approvisionnement, de commercialisation et de transformation des produits agricoles.

Un groupe de travail national a été créé afin d'élaborer des méthodes d'intervention pour mobiliser les entreprises du secteur abattoirs. Un diagnostic a été réalisé auprès du réseau MSA et auprès des directions d'abattoirs. Il en ressort que les questions de santé professionnelle se heurtent aux questions de bien-être animal et de qualité de la viande dans un contexte économique très tendu.

Le projet Bouv'innov, en partenariat avec l'Institut de l'élevage et la CNAMTS, a pour objectif de créer des référentiels techniques pour accompagner les bouvieries des abattoirs.

La prévention des chutes de hauteur, priorité du plan, est à décliner dans tous les secteurs d'activité, dont le secteur coopératif. Un module court de 20 mn est proposé aux partenaires lors de leurs réunions. Des formations « stop aux chutes » dans l'entreprise sont ensuite proposées. Elles permettent de réfléchir collectivement aux solutions pouvant être mises en place et de faire le point sur la réglementation et les solutions techniques existantes.

#### Exemples d'actions locales initiées par les MSA :

- ▶ Amélioration des conditions de travail des salariés et agents vétérinaires en abattoirs (MSA Côtes Normandes)
- ▶ Création d'un module référent sécurité et animation de formations de référents sécurité en cave de vinification (MSA Grand Sud)

### › CTN 4

## Entreprises paysagistes, de travaux agricoles et d'artisanat rural

### Entreprises de travaux agricoles et ruraux

#### Les projets nationaux réalisés pour la filière

Poursuite du partenariat CCMSA - FNCUMA dans le cadre de l'observatoire qualitatif des matériels agricoles (OQMA) ; publication des enquêtes sur les faucheuses portées pendulaires, faucheuses conditionneuses traînées et les épandeurs de fumier ; préparation des enquêtes sur les presses et presses-enrubanneuses.

Travaux agricoles en sécurité : mise à jour du livret d'accueil des salariés en ETA, et élargissement aux CUMA.

#### Exemples d'actions locales initiées par les MSA :

- ▶ Action Qualité de Vie au Travail : Travail collaboratif sur l'équilibre santé/performance en entreprise du paysage (MSA Portes de Bretagne)
- ▶ Refonte du Certificat de Spécialisation Diagnostic et taille des arbres en partenariat avec l'UNEP et le MAA (MSA Ile de France)

### Arboriculture fruitière

#### Les projets nationaux réalisés pour la filière

Démarrage auprès de la commission de normalisation en charge des échelles et moyens d'accès des travaux de rédaction d'un fascicule de documentation décrivant les règles de conception sécuritaires spécifiques aux équipements de travail en hauteur en arboriculture (ETHA).

Contribution à la finalisation de rédaction d'une norme européenne de sécurité spécifique aux plateformes élévatrices mobiles utilisées pour la taille, la récolte, etc.

#### Exemples d'actions locales initiées par les MSA :

- ▶ Diagnostic prévention & accompagnement d'entreprises en arboriculture (MSA Corse)
- ▶ Formation au management de la SST spécifique envers les entreprises de la filière arboriculture (MSA Midi Pyrénées Nord)

### › CTN 5

## Organismes de services

#### Exemples d'actions locales initiées par les MSA :

- ▶ Accompagnement ergonomique dans la modification des bureaux d'accueil d'une banque (MSA Provence Azur)

- ▶ Formation des agents d'OPA au risque suicidaire et incivilités (MSA Marnes Ardennes Meuse)
- ▶ Accompagnement au changement et prévention des RPS (MSA Ile de France)

## DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

### Les Dispositifs d'accompagnement technique et financier en prévention



Plusieurs dispositifs d'accompagnement des projets de prévention des entreprises et chefs d'entreprises non employeurs de main d'œuvre sont mis en œuvre par les MSA. Chaque dispositif correspond à un stade d'appropriation de la culture de prévention.

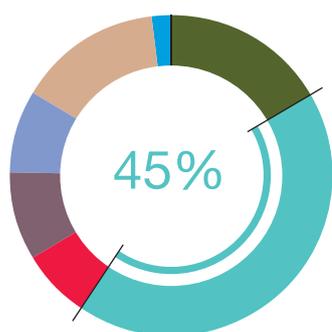
Les dispositifs Aides Financières Simplifiées Agricoles (AFSA) (pour les TPE comptant moins de 10 salariés ETP) et Aides Financières Simplifiées Exploitants (AFSE) (pour les chefs d'entreprise non employeurs de main d'œuvre) ont pour objectif de « mettre en mouvement » une structure sur les questions de santé sécurité au travail en réalisant une première action de prévention.

Le dispositif des Contrats de prévention (pour les entreprises comptant moins de 200 salariés ETP) s'adresse, pour sa part, plutôt aux entreprises désireuses d'être accompagnées dans la mise en œuvre d'un programme de prévention pluriannuel et d'acquies une certaine autonomie en matière de management de la prévention des risques professionnels dans leur structure.

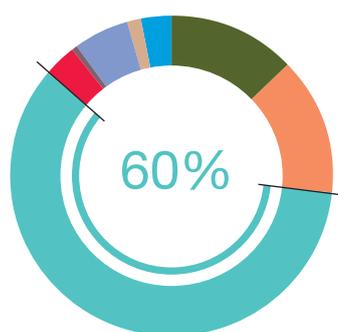
#### Les principaux risques sur lesquels portent les mesures de prévention en 2017 dans les dispositifs financiers

Presque la moitié des mesures pour chaque dispositif porte sur la prévention des contraintes gestuelles et posturales. Pour les aides AFSA et AFSE, s'adressant à des exploitants et aux employeurs de main d'œuvre, la prévention du risque animal est également un axe d'action de prévention important.

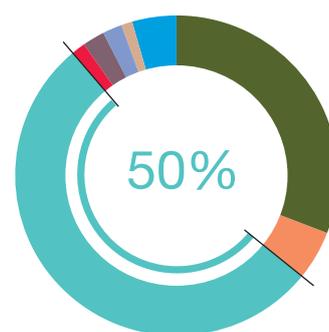
- Animal
- Chutes
- Contraintes gestuelles et posturales
- Ecrasement, Coincement, Happement, Cisaillement
- Nuisances environnementales
- Produits chimiques phytos inclus
- Tous risques
- Vibrations



CONTRATS



AFSA



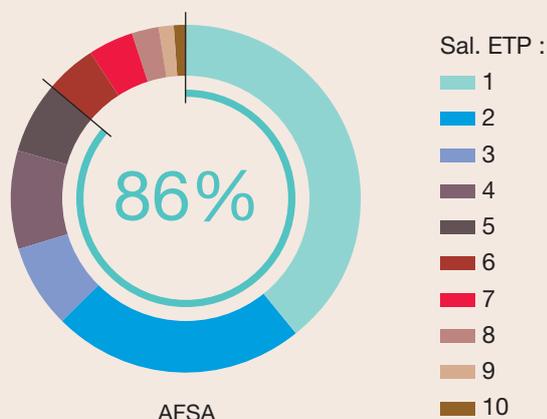
AFSE

## Profil des bénéficiaires

86% des bénéficiaires d'une AFSA sont des établissements de 5 et moins de 5 sal. ETP

### Les principaux secteurs bénéficiaires d'AFSA :

- ▶ Cultures et élevage non spécialisés
- ▶ Entreprises de jardins et paysagistes, entreprises de reboisement
- ▶ Viticulture
- ▶ Cultures spécialisées
- ▶ Elevage spécialisé de gros animaux



85% des bénéficiaires d'un contrat de prévention sont des établissements de moins de 30 salariés.

### Les principaux secteurs bénéficiaires de contrats de prévention :

- ▶ Entreprises du paysage
- ▶ Maraîchage
- ▶ Scieries fixes
- ▶ Vinification
- ▶ Cultures fruitières
- ▶ Travaux agricoles et ruraux.  
Branche coopérative d'utilisation de matériel agricole



88% des AFSE bénéficient à des structures non employeuses de main d'œuvre.

### Les principaux secteurs bénéficiaires d'AFSE :

- ▶ Elevage bovin lait
- ▶ Elevage bovin viande
- ▶ Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage
- ▶ Elevage ovins, caprins
- ▶ Entreprise de jardins, paysagistes, de reboisement



Ces données sont issues du Rapport annuel 2017 « Dispositifs d'accompagnement technique et financier en prévention » présenté aux Comités techniques nationaux

# Études et enquêtes

## AGRICAN

### En quoi consiste l'action ?

AGRICAN (AGRIculture et CANcer) est une cohorte de 180 000 ressortissants agricoles résidant dans douze départements disposant d'un registre de cancers. Elle repose sur le suivi dans le temps des expositions à divers risques et de l'état de santé (cancers, maladies neurodégénératives et respiratoires) des personnes incluses, puis sur l'analyse du lien entre expositions et état de santé.

### Quels ont été les préalables à la mise en place de l'action ?

L'étude est pilotée par l'Unité Cancers & Préventions du Centre François Baclesse à Caen, la CCMISA, les MSA, le Laboratoire Santé au Travail Environnement de l'Université de Bordeaux et le réseau des registres des cancers FRANCIM.

### Quel est le bilan des actions menées en 2017 ?

Le comité de pilotage s'est réuni pour faire un état d'avancement du suivi de la cohorte et des analyses réalisées. Les résultats sur le lien entre activités agricoles/tâches et risque de cancer de la vessie, de cancers pulmonaires, de tumeurs cérébrales et de la maladie de Parkinson ont été publiés.

### Quelles sont les prochaines étapes ?

Poursuite des entretiens téléphoniques auprès des non-répondants et des analyses internes au sein de la cohorte, calcul des ratios de mortalité standardisés (SMR) sur la période 2005-2015 et des ratios d'incidence standardisés (SIR) sur 2005-2013, préparation du bulletin n°3, addition de nouvelles données de consommation de soins.



## SUMER

### En quoi consiste l'action ?

Sumer est une enquête périodique de surveillance médicale des expositions aux risques professionnels des salariés de tous les régimes, pilotée par le Ministère du travail. Les médecins du travail volontaires interrogent les salariés tirés au sort par questionnaire lors de la visite médicale.

### Quels ont été les préalables à la mise en place de l'action ?

Les médecins du travail de la MSA volontaires (67) et des infirmiers de santé au travail ont suivi une journée de formation à l'enquête.

### Quel est le bilan des actions menées en 2017 ?

61 médecins du travail aidés des infirmiers de santé au travail ont collecté 1 665 questionnaires dont 1 209 concernent des salariés répondants (456 salariés non-répondants).

Un plan d'analyse a été élaboré pour étudier les risques psychosociaux des salariés enquêtés en 2010.

### Quelles sont les prochaines étapes ?

La DARES effectuera le redressement de l'échantillon et mettra à disposition des partenaires la base de données en fin d'année 2018. Elle organisera un colloque de restitution des résultats aux enquêteurs en septembre 2019. Les analyses statistiques de l'auto-questionnaire 2010 seront réalisées au premier semestre 2018 pour une communication en 2019.



## COSET-MSA

### COSET-MSA, c'est quoi ?

Conçu et réalisé par Santé Publique France, le programme COSET (Cohortes pour la surveillance épidémiologique en lien avec le travail) étudie les liens entre l'activité professionnelle et l'apparition de problèmes de santé. Il concerne l'ensemble de la population active en France, âgée de 18 à 65 ans, quels que soient le métier et le secteur d'activité. En partenariat avec la MSA, l'étude Coset-MSA concerne spécifiquement les travailleurs affiliés au régime agricole, salariés, exploitants et conjoints collaborateurs.

### Quels sont les objectifs ?

COSET-MSA est une cohorte épidémiologique dont l'objectif est de surveiller au fil des années l'état de santé d'actifs et d'anciens actifs, d'observer et décrire les liens entre les caractéristiques professionnelles, les conditions de travail et les problèmes de santé (troubles musculaires et articulaires, problèmes cardio-vascu-

lares et respiratoires, cancers, stress...), et d'émettre des recommandations afin de prévenir les risques pour la santé.

### Quel est le bilan des actions menées en 2017 ?

180 000 adhérents tirés au sort ont reçu, à partir de novembre 2017, un courrier les invitant à compléter un questionnaire confidentiel en ligne. Les réponses au questionnaire seront complétées, pour les répondants et pour un échantillon de non-répondants, par des informations relatives à leur consommation de soins et à leur carrière. Les répondants à ce questionnaire initial seront ensuite régulièrement invités à remplir un questionnaire de suivi pour faire le point sur leur santé et leur situation professionnelle.

### Quelles sont les prochaines étapes ?

Coset-MSA va s'étendre sur plusieurs années et les premiers résultats seront disponibles en 2019.



## Recommandations pour le suivi médical des travailleurs exposés à la tuberculose bovine

### Le contexte

En France, la tuberculose bovine a pratiquement disparu des élevages au début des années 2000 suite aux mesures sanitaires mises en place depuis les années 50. Pourtant, si son incidence reste faible dans les élevages bovins, la maladie fait de nouveau son apparition de façon préoccupante dans les élevages de quelques départements et dans la faune sauvage. Or, rarement, la bactérie à l'origine de cette maladie peut se transmettre à l'homme.

### Quel est l'objectif ?

Pour répondre à l'inquiétude des professionnels, la CCMSA a mis en place un groupe de travail réunissant des spécialistes de cette maladie en santé humaine et vétérinaire. A partir des données scientifiques les plus récentes et de la connaissance de terrain des acteurs en santé au

travail, l'objectif est d'élaborer des recommandations sur :

- l'échange d'informations entre les services vétérinaires et les acteurs de santé humaine.
- l'évaluation des expositions à risque de transmission à l'homme, et les indications, le cas échéant, d'un dépistage chez les travailleurs exposés.

Ces recommandations porteront sur les travailleurs en élevage bovin, en abattoir et en contact avec la faune sauvage.

### Avancées des travaux 2017

Une recherche bibliographique systématique a été réalisée. Les réunions de travail ont réuni des experts en médecine vétérinaire (Laboratoire National de Référence, Ecole Vétérinaire, Services vétérinaires, Groupement de Défense Sanitaire, Groupement Technique Vétérinaire, DGAL...), en infectiologie humaine (CLAT, Centre



National de Référence, infectiologie CHU, DGS) et en santé au travail (SST MSA, INRS).

### Quelles sont les prochaines étapes ?

La version initiale des recommandations sera soumise pour avis à un groupe plus large de lecteurs, tous concernés par la tuberculose bovine. Ils en apprécieront son applicabilité, son acceptabilité et sa lisibilité. La publication est prévue pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2018.

## Réalisation d'une étude sur les AT graves non mortels par la réalisation d'enquêtes des services SST de la MSA sur des AT graves non mortels

Devant le poids des accidents du travail dits graves non mortels (accidents pour lesquels un taux d'IPP a été attribué), une étude est réalisée lors du PSST 2016-2020. Celle-ci, reposant sur la collecte de données issues d'enquêtes post accident du travail réalisées par les services PRP des MSA, a pour objectif d'enrichir les connaissances sur les déterminants et composantes de ce type d'AT.

En 2017, 240 enquêtes sont venues compléter les 99 de l'année précédente, réalisées par les MSA sur des secteurs d'activité ciblés (salariés : viticulture et entreprises de jardins, paysagistes, et de reboisement ; non-salariés : élevages bovins lait et élevages bovins viande). Grâce à l'investissement conséquent des services SST des MSA sur ce projet,

75% de l'objectif était atteint fin 2017, en exacte adéquation avec les prévisions initiales. L'action sera poursuivie jusqu'en juin 2018, avec un objectif de 118 enquêtes à effectuer, pour obtenir au final les 457 questionnaires qui permettront de réaliser l'étude nationale.

Un point d'étape statistique sur les 237 premières enquêtes, avec une analyse des principaux thèmes du questionnaire a été envoyé à toutes les caisses de MSA début 2018.

« L'analyse tirée des premières enquêtes permet d'avoir accès à des informations inconnues jusqu'alors au sujet des AT graves non mortels. »

## Étude de séroprévalence d'agents pathogènes transmis par les tiques chez des professionnels forestiers dans la moitié nord de la France

### En quoi consiste cette étude ?

L'étude consiste à interroger par questionnaire des professionnels forestiers salariés et non-salariés tirés au sort et à effectuer un prélèvement sanguin à la recherche d'anticorps vis-à-vis des agents pathogènes étudiés. L'objectif est d'estimer la séroprévalence des agents responsables de la borréliose de Lyme, de l'encéphalite à tiques, de l'anaplasmose humaine et de la babésiose dans le Grand Est, le Centre et le Grand Ouest du Nord de la France, le Limousin et l'Auvergne.

### Quels ont été les préalables à la mise en place de l'action ?

Un partenariat avec Santé Publique France et le Centre National de Référence des Borrelia est mis en place.

### Quel est le bilan des actions menées en 2017 ?

Le protocole (nombre de sujets nécessaires, estimation du budget...) et la réponse à un appel à projet de l'ANSES pour obtenir un financement ont été réalisés.

### Quelles sont les prochaines étapes ?

L'année 2018 sera consacrée à la préparation de l'enquête : finalisation du protocole (questionnaire, méthode de tirage au sort, déroulé opératoire), autorisations, éthique et réglementaire, appel d'offres pour les prélèvements sanguins, recherche de partenaires/soutiens financiers, mobilisation du réseau santé au travail, formation des enquêteurs.

## Étude biométriologique du FOLPEL auprès de travailleurs agricoles en viticulture en région PACA



### En quoi consiste l'action ?

L'objectif de cette étude est d'estimer l'exposition de travailleurs viticoles au folpel (fongicide) par une mesure de l'excrétion urinaire du principal métabolite et de déterminer les facteurs associés au niveau d'exposition (tâches, équipement de protection...).

### Quels ont été les préalables à la mise en place de l'action ?

Cette étude est pilotée par la MSA PACA en partenariat avec la CCMSA et appuyée par le centre antipoison de Paris. La mise au point de la technique d'analyse des prélèvements d'urines, le protocole, le questionnaire et les documents d'information ont été réalisés. L'avis favorable du Comité de Protection des Personnes a été obtenu pour sa mise en œuvre.

### Quel est le bilan des actions menées en 2017 ?

Une phase test a été réalisée faisant remonter des difficultés organisationnelles (mode de recueil, de conservation et d'acheminement des prélèvements) et de recrutement des travailleurs.

### Quelles sont les prochaines étapes ?

Un mémoire intitulé « Mise en place d'une étude de bio métriologie d'un pesticide en MSA – Retour d'expérience et élaboration d'un guide à destination des équipes SST » sera présenté en 2018 pour l'obtention du diplôme de médecine agricole.

## L'observatoire des TMS des actifs agricoles Bilan 2011-2015

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) constituent pour le secteur agricole comme pour le régime général, l'essentiel des pathologies reconnues au titre des maladies professionnelles (MP).

Depuis la ratification de l'Accord européen sur la réduction de l'exposition des travailleurs en agriculture aux risques des TMS d'origine professionnelle (21/11/2005), la CCMSA a mis en place un observatoire des TMS à partir du dénombrement statistique des MP reconnues depuis l'année 2002 pour les actifs agricoles (salariés et exploitants). Cet observatoire, réalisé chaque année, permet de suivre l'évolution d'indicateurs spécifiques sur les TMS. Il permet aussi de donner des axes de travail ciblés sur les filières à risque et de mettre en place des actions de prévention des TMS pour améliorer les conditions de travail des actifs agricoles.

Cette nouvelle édition de l'observatoire des TMS montre l'importance de ces maladies qui représentent 93,4% du nombre total de l'ensemble de maladies professionnelles (95,7% pour les salariés agricoles et 88,1% pour les non-salariés agricoles).

► Aucun secteur professionnel épargné. Pour les salariés : viticulture, cultures spécialisées, traitement de la viande des gros animaux et des volailles.

Pour les non-salariés : élevage bovins-lait, cultures et élevage non spécialisés, viticulture, élevage de volailles et de lapins et l'exploitation du bois.

► Des TMS concernant majoritairement les membres supérieurs des actifs agricoles (canal carpien, épaule, coude, rachis lombaire)

► Des TMS localisés dans les régions de l'ouest (Aquitaine,...) pour les deux populations tant au niveau du nombre de TMS que de l'indice de fréquence.



## L'observatoire des zoonoses en agriculture

Depuis 2008, les services SST de la MSA se sont dotés d'un Observatoire des Zoonoses en Agriculture. Chaque médecin du travail est invité à rapporter tous les cas de zoonoses professionnelles qu'il rencontre au cours de sa pratique médicale. L'objectif est de mieux connaître le risque zoonotique dans les différents contextes de travail du milieu agricole afin d'élaborer des mesures de prévention appropriées pour chaque situation d'exposition.

En 2017, l'applicatif de saisie des signalements en ligne a évolué afin de collecter plus de renseignements sur la confirmation médicale du diagnostic et les circonstances d'expositions professionnelles. De 2008 à 2017, 450 cas de zoonoses ont été rapportés, les plus fréquentes étant la borréliose de Lyme, la fièvre Q et les teignes. Elles concernent le plus souvent des travailleurs du secteur forestier et sylvicole, et des filières de l'élevage (bovins, ovins-caprins).

## Phyt'Attitude

Le dispositif Phyt'Attitude fait partie des réseaux de phytopharmacovigilance. C'est un réseau de vigilance créé en 1991 par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et généralisé à tous les départements métropolitains en 1997. Le réseau repose sur les 35 caisses de MSA et plus particulièrement les services de Santé Sécurité au Travail et leurs équipes pluridisciplinaires.

Les cibles du dispositif Phyt'Attitude sont les utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques.

Il fonctionne sur le principe de la déclaration volontaire d'événements indésirables par un numéro vert gratuit 0800 887 887 ou peut être activé à l'occasion d'une visite médicale périodique ou lors d'une visite d'entreprise.

Les remontées d'information sont transmises par le réseau SST des MSA.

Les signalements sont expertisés par 2 experts toxicologues. Ceux concernant les pathologies aiguës donnent lieu à une imputabilité croisant les symptômes

déclarés et leur chronologie de survenue, permettant ainsi de donner un score d'imputabilité de 10 (exclue) à 14 (très vraisemblable), pour être ensuite saisis sur la base Phyt'Attitude.

En 2017, 152 dossiers ont été réceptionnés. 144 ont été analysés selon la répartition suivante :

► pathologies aiguës : 91 dossiers, soit 63%,

► pathologies chroniques : 53 dossiers, soit 37%,

L'ANSES est en charge notamment de l'évaluation de la sécurité et de l'efficacité des produits phytopharmaceutiques et depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 de la délivrance des autorisations de mise sur le marché (AMM). A sa demande, la CCMSA a réalisé 32 extractions de la base Phyt'Attitude pour l'année 2017 sur des substances actives préoccupantes. Celles-ci sont utilisées régulièrement par l'Anses lors du renouvellement des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques.

# Instances de prévention

## Association Internationale de Sécurité Sociale (AISS) 2017

**Par Magalie CAYON,**

*Responsable du Département de la prévention  
des risques professionnels, CCMSA*

La CCMSA a participé du 3 au 6 septembre 2017 au XXI<sup>e</sup> Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail à Singapour. Co-organisé par l'Organisation Internationale du travail (OIT) et l'Association internationale de la Sécurité Sociale (AISS). Ce congrès a lieu tous les trois ans dans un pays différent.



La CCMSA est membre de l'AISS et s'implique depuis plus de 20 ans au sein de la section « prévention des risques professionnels en agriculture ». C'est dans ce cadre qu'elle a organisé lors du congrès mondial, un symposium consacré à la prévention en agriculture (S04 « OSH in agriculture : Traditional and emerging risks »). Présidé par M. Eric Van Daele, élu central, ce symposium a rassemblé une centaine de personnes et permis de présenter 7 communications concernant des actions de prévention en agriculture de multiples pays (Allemagne, Corée, USA, Pologne, Cameroun, Malaisie et France).

La CCMSA a communiqué sur l'action « Et si on parlait travail ? (Let's talk about work?) » de prévention primaire du RPS dans les exploitations ou TPE.

Le congrès a également été l'occasion de lancer la campagne de communication mondiale pour 2018 intitulée « vision zéro ». Vision zéro est basée sur un principe éthique sous-jacent selon lequel « il ne peut jamais être éthiquement acceptable que des personnes soient tuées ou gravement blessées lorsqu'elles travaillent ». La CCMSA, dans le cadre de sa participation à la section « prévention des risques professionnels en agriculture » sera impliquée dans le déploiement de cette action portée par l'AISS et l'OIT.

## Plan Santé au Travail 3

**Par Magalie CAYON et Martine DUCHOUX**

*Département de la prévention  
des risques professionnels, CCMSA*

La CCMSA participe à plusieurs groupes de travail dans le cadre du PST3.

En 2017, elle a particulièrement été impliquée sur les sujets suivants : Favoriser la culture de prévention,

Renforcer et accompagner l'évaluation des risques (action 1.1), Agir en prévention primaire pour prévenir l'usure professionnelle et la pénibilité (action 1.6), Mettre en œuvre la culture de prévention pour agir sur les risques professionnels prioritaires : prévenir les RPS (1.19), Prévenir le risque routier professionnel (1.23), Prévention des TMS (1.6), Démarche QVT (2.2), Renforcer le dialogue social et les ressources de la politique de prévention (3.7).

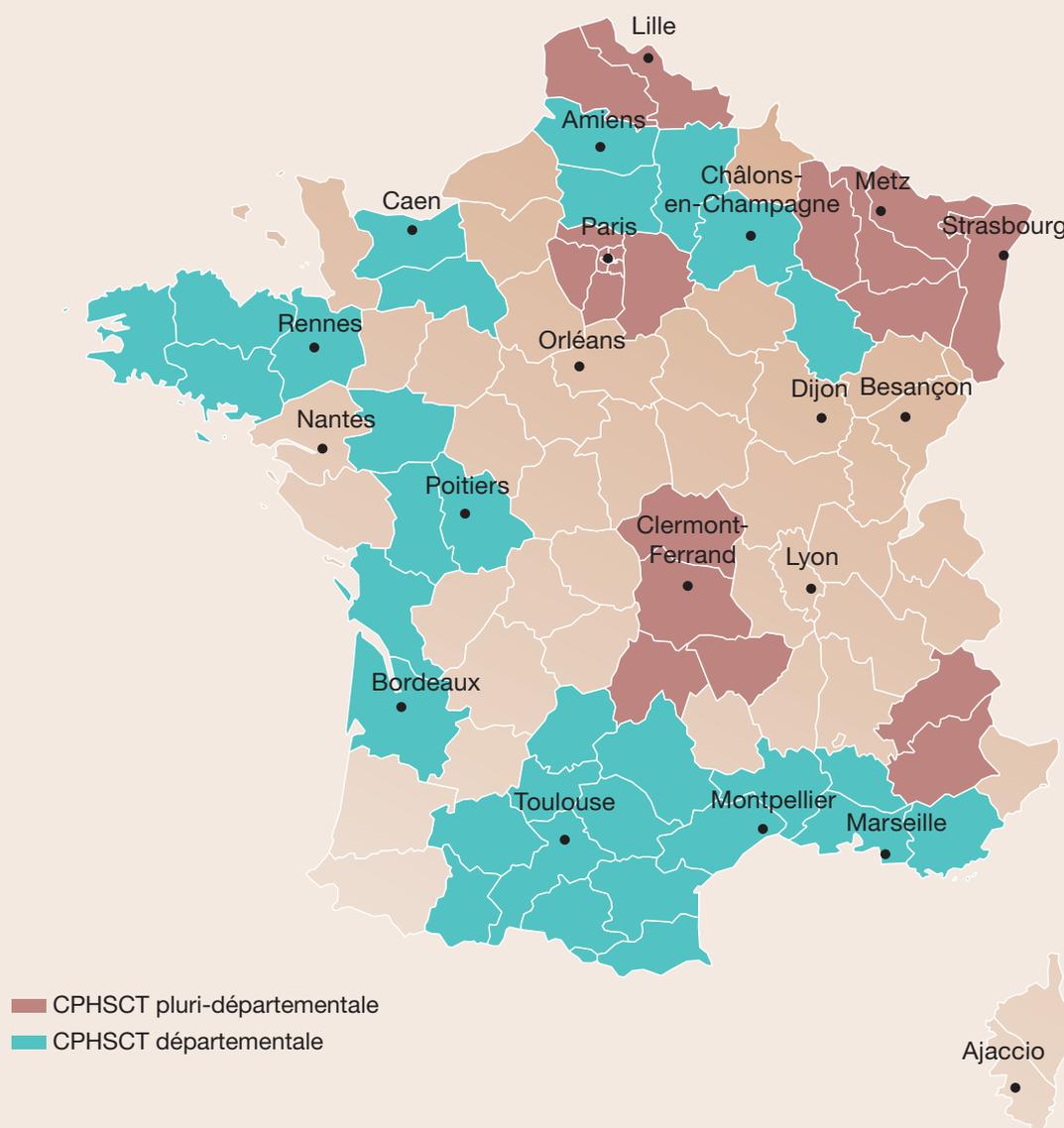
## Les Commissions Paritaire d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CPHSCT)

**Par Marjorie AUBERT,**  
conseiller national en prévention des risques  
professionnels, CCMSA

Les CPHSCT sont des instances de proximité permettant aux entreprises agricoles dépourvues de délégué du personnel ou de CHSCT, d'avoir un lieu de concertation, d'échanges et de propositions sur l'amélioration des conditions de travail ainsi que sur la santé et la sécurité au travail.

En 2017, 22 MSA ont été impliquées dans l'accompagnement d'une ou plusieurs CPHSCT. Plus précisément, 30 CPHSCT départementales et 6 CPHSCT pluri-départementales ont été dénombrées (carte ci-dessous).

Un recensement annuel est réalisé afin d'avoir une vision nationale du fonctionnement et des activités de ces commissions. Les CPHSCT ont développé une large palette d'actions allant de la formation à l'étude ergonomique, et ce en couvrant tous les risques. Un espace dédié à la valorisation de leurs actions est hébergé sur le site [ssa.msa.fr](http://ssa.msa.fr).



# Fonctions supports

## La réforme de la santé au travail : évolutions et mise en œuvre



*Quand une réforme impacte la santé et la sécurité au travail, c'est tout le réseau de la MSA qui se mobilise au bénéfice de ses assurés.*

**Par Sylvie DE LA FABREGUE  
et Hanane MOUFTADI**

Département Expertise et Pilotage, CCMSA

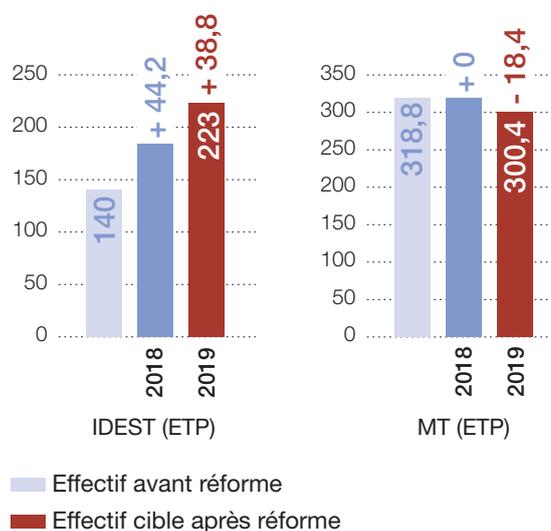
Une collaboration avec le ministère de l'agriculture dans la rédaction des textes d'application propre au régime agricole : la Direction de la santé et sécurité au travail (DSST) de la CCMSA s'est attachée à défendre les spécificités des activités de ses ressortissants agricoles afin d'adapter aux nouveaux enjeux de la santé et sécurité au travail la rédaction du décret et des arrêtés issus de la réforme.

Une méthodologie de calcul des effectifs basée sur le travail réel en santé au travail, adaptée aux nouvelles modalités règlementaires, avec :

- ▶ une projection de l'activité médecin du travail – infirmiers de santé au travail basée sur le rapport annuel SST 2015 ;
- ▶ rapporté aux effectifs de salariés dans les différentes filières ;
- ▶ permettant le calcul des médecins et infirmiers attendus ;
- ▶ ce qui a permis d'enrichir la rédaction de l'arrêté du 20 septembre 2017 fixant les modalités de détermination de l'effectif de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail des services SST ;
- ▶ en garantissant un temps d'activité équilibré entre les différentes visites et examens médicaux ;
- ▶ permettant, tout en tenant compte de l'allongement des périodicités, la réalisation d'actions en milieu de travail de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail et la coopération entre les professionnels de santé.

Cela se traduit par :

- ▶ une augmentation du nombre de salariés à suivre par médecin du travail en progression modeste ;
- ▶ un nombre de MT sensiblement conservé ;
- ▶ une augmentation du nombre d'infirmiers de santé au travail significative.



Un accompagnement du réseau SST pour faciliter et appuyer la mise œuvre de la réforme : Pour ce faire, la DSST a :

- ▶ produit des notes d'orientation dans l'attente de la publication des textes d'application
  - ▶ réuni son réseau managers dans le cadre de journées d'information et d'échange
  - ▶ piloté des groupes de travail afin d'homogénéiser les pratiques professionnelles de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail (protocole de coopération pour le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs agricoles, Bilan 50 ans...)
  - ▶ initié et accompagné les démarches d'évolution concernant son applicatif informatique @toutprev.
- Une politique de communication MSA au service de l'accompagnement de la réforme:
- ▶ pour le réseau MSA, à travers la mise en place d'outils d'appropriation du nouveau dispositif ;
  - ▶ pour les assurés (employeurs et salariés) afin de connaître leurs droits et leurs obligations légales et réglementaires.

## Sauvetage Secourisme du Travail (SSTa) et Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)

**Par Carmen GARCIA,**

chargée de mission au DEP, CCMSA

### Secourisme

En 2017, le réseau des formateurs au Sauvetage Secourisme du Travail (SSTa) s'est étoffé de 46 nouveaux formateurs.

427 formateurs SSTa ont suivi une formation de Maintien et d'Actualisation des Compétences (MAC) afin d'être à nouveau certifiés pour former des Sauveteurs Secouristes du Travail dans leur entreprise et leur établissement scolaire.

En fin d'année 2017, le groupe de travail national secourisme a débuté une réflexion pour la création de fiches sur les risques spécifiques en agriculture.

### PRAP

Pour le PRAP, 12 nouveaux formateurs ont intégré le réseau des formateurs PRAP et 6 ont suivi une formation de Maintien et d'Actualisation des Compétences (MAC) pour continuer à former des acteurs PRAP dans leur entreprise ou établissement scolaire.

Deux interventions ont été réalisées en MSA pour former les derniers 23 formateurs SSTa et/ou PRAP à l'utilisation de FORPREV afin qu'ils soient autonomes sur l'outil national de gestion des formations SST et PRAP de l'INRS.

### Modification de la périodicité des formations de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)

Les nouveaux formateurs formés en 2017 ont été certifiés pour 3 ans contre 2 ans les années précédentes.

Ils pourront suivre une nouvelle formation MAC (ex recyclage) tous les 2 ou 3 ans suivant le choix de la caisse de MSA dont ils dépendent.

EN 2017...

# 58

### NOUVEAUX FORMATEURS

46 FORMATEURS SSTa  
(SUR 1079 FORMATEURS ACTIFS)  
ET 12 FORMATEURS PRAP

## Évaluation des actions SST

**Par Thuy-Nguyên NGUYÊN,**

chargée de mission au DEP, CCMSA

**E**n 2017, chaque MSA a reçu un kit méthodologique d'évaluation comprenant 4 questionnaires ciblés (formation à chaud, formation à froid, bilan aide financière, stand/micro-trottoir) pour apprécier le degré de satisfaction des professionnels agricoles concernant les actions dont ils ont été les bénéficiaires.

Ainsi, les informations collectées via la plateforme des Enquêtes « Pétales » ont pour objectif d'améliorer les actions menées tant dans leur élaboration que dans leur réalisation.



*L'évaluation est une partie  
intégrante des actions menées  
dans le plan SST MSA.*

## Bilan 2017 de l'Allocation de santé au travail

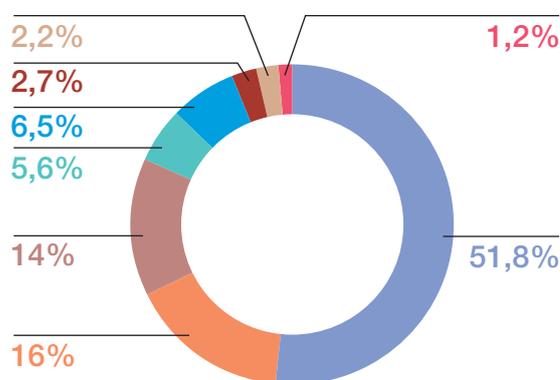
Par **Thuy-Nguyen NGUYEN**,  
chargée de mission du DEP, CCMSA

En 2017, pour la 2<sup>e</sup> année, les Caisses MSA ont bénéficié d'une allocation dédiée au financement d'«Actions de Santé au Travail» d'un montant de 100 000 € par MSA. Cette allocation a permis de donner des moyens financiers aux services de Santé au Travail des MSA afin d'assurer leurs missions, en ayant recours aux compétences de prestataires de services et notam-

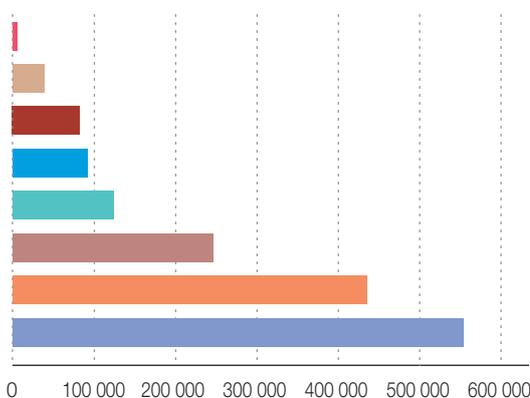
ment d'intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) en complément de l'action de l'équipe pluridisciplinaire de Santé au Travail.

### Quelques chiffres clés 2017

- ▶ 413 « actions » financées
- ▶ Les MSA ont engagé des actions à hauteur de 45,1% de l'enveloppe « Allocation de Santé au Travail » soit 1 579 562 € engagés<sup>1</sup> sur une enveloppe de 3,5 millions d'euros



RÉPARTITION DU NOMBRE D' ACTIONS (%)



RÉPARTITION DES DÉPENSES ENGAGÉES (€)

■ RPS ■ Ergonomie ■ Autres ■ Métrologie ■ TMS ■ QVT ■ Études ■ Addictions

### Quelques exemples d'interventions en RPS

#### ▶ Accompagnement collectif :

- actions de sensibilisation en entreprise et journées de formation dont dirigeants
- diagnostic au sein d'une entreprise, d'un service
- accompagnement psychologique et intervention auprès d'une équipe notamment suite à un AT grave

#### ▶ Accompagnement individuel :

- consultations auprès d'un psychologue (après orientation par le MT) (filières : OPA, Coopératives, maraîchage, viticulture, paysage)

### Quelques exemples d'études

- ▶ Étude biométrique (analyses toxicologiques après traitement au Folpel)
- ▶ Etude toxicologique dans un local d'affûtage
- ▶ Enquête sur les besoins des entreprises en action de prévention RPS/QVT

### Quelques exemples d'interventions en ergonomie

- ▶ Aménagements et conception de bâtiments : anciens ou nouveaux locaux (chaîne de conditionnement, d'em-bouteillage, fromagerie...)
- ▶ Analyse de situations de travail pour des activités variées (nouvelle organisation du travail, charge de manutention...)
- ▶ Analyse de poste de travail (manipulation de charges, agent de nettoyage, chaîne d'abattage...)

### Quelques exemples d'interventions en...

#### TMS

- ▶ Formation sur la connaissance des TMS et leur prévention
- ▶ Etirements et échauffements pour différents publics, bilan réalisé par un kiné suivi de séances d'exercices physiques...)

#### QVT

- ▶ conférences, enquêtes individuelles en ligne, plaquette de sensibilisation...

1. Recueil des actions engagées par les MSA

## Déploiement @toutprev

Par le Dr. Dominique SEMERARO,  
médecin du travail, conseiller technique national, CCMSA

### Quel est l'objectif ?

- Le logiciel des services SST, @toutprev permet :
- ▶ de garantir la traçabilité des expositions professionnelles,
  - ▶ une collaboration en pluridisciplinarité efficace des équipes,
  - ▶ de récupérer des données chiffrées stabilisées : statistiques attendues pour les indicateurs COG, bilans d'activité SST tant au niveau local qu'au niveau national.

Depuis sa mise en production en 2014, @toutprev a beaucoup évolué pour répondre aux différentes réformes de la Santé au Travail.

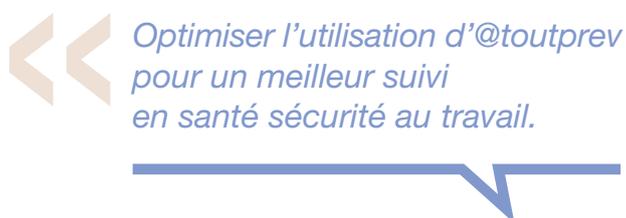
### Qui est concerné ?

La remise à niveau à l'utilisation du logiciel a débuté en novembre 2017, pour l'ensemble des quatre métiers de la SST : Médecins du travail, Infirmiers, Conseillers en prévention et personnels administratifs.

### Comment s'est déroulée l'action ?

En 2017, 37 référents formateurs (médecins du travail, infirmiers, conseillers en prévention, administratifs) ont été formés sur le volet 1 « saisie des Actions en Milieu du travail ».

En 2018, ils déclineront ce volet en région à l'ensemble des intervenants SST. La formation se poursuivra avec le volet 2 « création des questionnaires et enquêtes » et le volet 3 « impacts de la loi travail ».



## Pilotage et suivi de l'activité SST

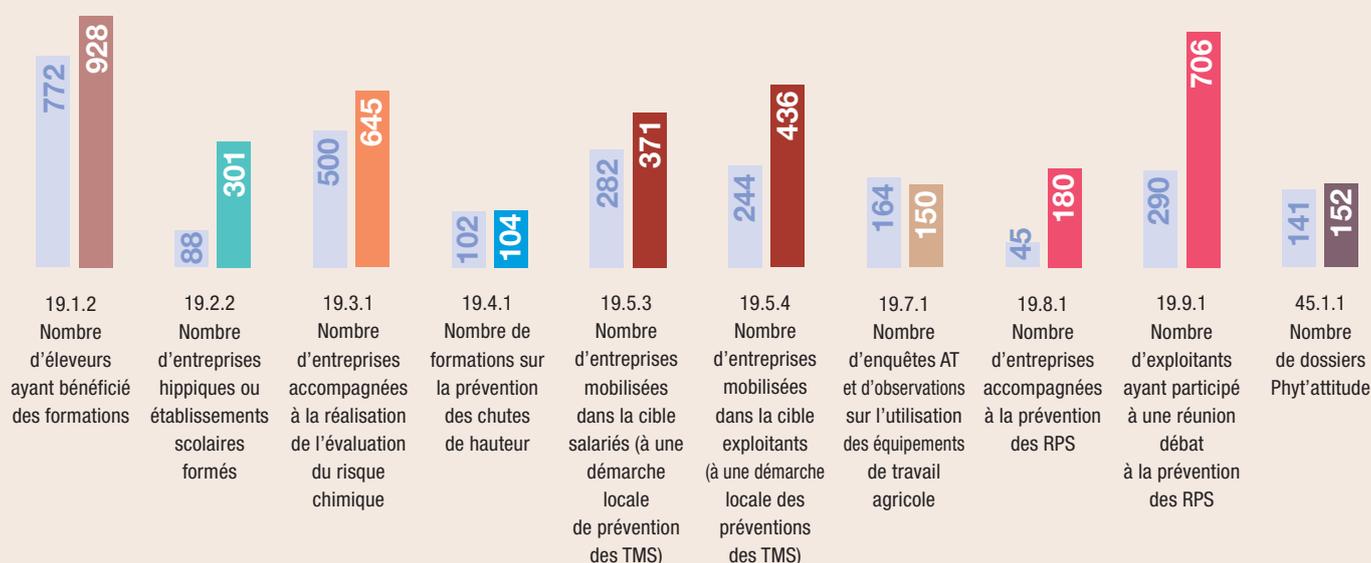
Par Isabelle VANICEK,  
chargée de mission du DEP, CCMSA

L'année 2017 est la deuxième année de déploiement du Plan Santé Sécurité au Travail de la MSA et les indicateurs de gestion de celui-ci se sont étoffés du suivi de l'accompagnement des entreprises à la réalisation de l'évaluation du risque chimique.

La MSA a tenu ses engagements pour 2017 puisque 9 objectifs sur 10 ont été atteints, et le plus souvent dépassés.

### Résultats 2017 des indicateurs COG/CPG

- Cible 2017
- Risque animal bovin
- Risque animal hippique
- Risque chimique
- Priorité chutes de hauteur
- Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)
- Priorité machine
- Risques Psycho-Sociaux (RPS)
- Phyt'attitude



## ACTIVITÉ ET ACTIONS MENÉES DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

### La prévention auprès des exploitants agricoles dans les départements d'Outre-Mer

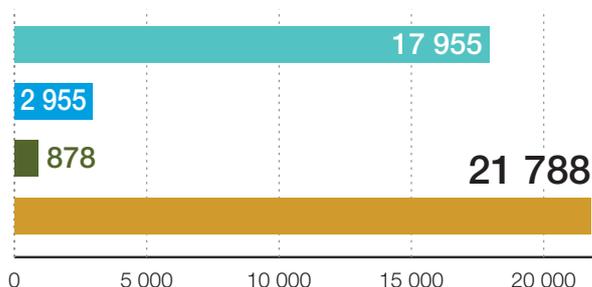
Le dispositif de prévention des risques professionnels concernant les exploitants des quatre départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane) est mis en œuvre depuis 2006.

En 2017, l'effectif théorique des préventeurs dédié aux 4 CGSS est de 3 ETP.

L'effectif théorique des médecins du travail dédié aux 4 CGSS est de 0,3 ETP.

#### Les tableaux d'activité des 4 CGSS

##### Population agricole suivie

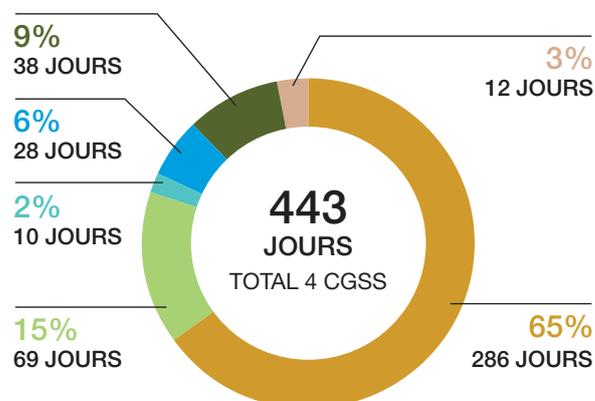


- Nombre de chefs d'exploitation<sup>1</sup>
- Nombre de conjoints chefs d'exploitation
- Aides familiaux
- Total 4 CGSS

1. Dont 453 nouveaux installés

Source : rapports d'activité 2017 des CGSS Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane

##### Les actions de prévention



- Etudes mesures et enquêtes<sup>2</sup>
- Formation
- Actions de valorisation
- Documentation
- Actions financières
- Evaluation

2. Intervention en entreprise, diagnostic de prévention, analyse de poste, suivi de projet, groupe de travail en entreprise, conseil technique, étude, enquêtes

Source : rapports d'activité 2017 des CGSS Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane

Les 4 CGSS ont prioritairement travaillé sur les troubles musculo-squelettiques (25%) puis sur le risque animal « Bovin lait-Bovin viande » (16%).

Les 4CGSS ont décliné prioritairement leur offre de prévention en direction des exploitants des filières cultures et élevage.

## Exemples d'actions locales menées par les CGSS

### Martinique

#### ► Agir sur la prévention des risques professionnels dans la filière hippique

Mesure d'exposition aux poussières due au sable (silice cristalline) utilisé pour la piste d'apprentissage dans un centre équestre.

#### ► Actions centrées sur les agents chimiques dangereux (ACD) Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques (CMR)

Organisation de rencontres de sensibilisation sur la prévention des risques professionnels en agriculture dans le cadre des certificats individuels (Certiphytos) pour l'application des produits phytopharmaceutiques, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, pour les

exploitants agricoles ainsi que pour les jeunes dans les lycées professionnels agricoles.

Participation à la refonte de la nouvelle version de la brochure ED 870 de l'INRS « Utilisation des produits phytosanitaires en agriculture tropicale ».

#### ► Promouvoir la démarche d'évaluation des risques professionnels et la réalisation du Document Unique auprès des TPE

Formation d'un réseau d'intervenants référencés pour aider, au travers de formations-actions, les TPE à mettre en place une démarche d'évaluation des risques professionnels pour la réalisation du Document Unique.

### Guadeloupe

#### ► Prévention des risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires

Organisation de formations dans le cadre des certificats individuels (Certiphytos) pour l'application des produits phytopharmaceutiques, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, pour les exploitants agricoles ainsi que pour les jeunes dans les lycées professionnels agricoles.

#### ► Agir contre le risque de chutes de hauteur

En partenariat avec le Centre Interprofessionnel de Santé au Travail, diffusion d'une brochure de prévention du risque de chute de hauteur à l'attention des ouvriers paysagiste.

### Réunion

#### ► Amélioration des pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires

Les organismes de formation délivrant la formation Certiphyto ont été réunis par la DAAF, le DIECCTE et la CGSS, suite à l'étude menée en 2016 avec le concours de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA). Les livrets de formation remis aux stagiaires seront remaniés pour inclure les principaux points du programme, contextualisés par rapport à la Réunion.

Animation d'un stand d'information générale sur le Tropic Poncho et les Equipements de Protection Individuelle nécessaires à la prévention lors de l'utilisation de produits phytosanitaires.

#### ► Participation à la fête de la Canne

Participation à l'organisation de la fête de la Canne avec la Chambre d'Agriculture et de nombreux partenaires et tenu d'un stand d'information générale à destination du monde agricole.

#### ► Préparation du challenge EPI DOM avec Qualitropic

Le pôle de compétitivité Qualitropic a organisé un challenge EPI DOM qui met en compétition des équipes publiques/privées pour faire émerger de nouvelles solutions d'EPI adaptées et réduire ainsi les impacts des produits phytopharmaceutiques sur la santé humaine et l'environnement.

### Guyane

#### ► Prévention des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires

Remise des « armoires phytos » considérées comme moyens de stockage conforme pour les produits phytosanitaires.

#### ► Agir en prévention primaire

Participation aux formations Certificat d'Aptitude Professionnelle pour le Transport d'Animaux Vivants et aux stages préparatoires à l'installation.

# Promotion des actions

## Valorisation et promotion des politiques sociales

**Par Elodie PRINCE-BIANCHI,**

*Responsable du Service promotion  
des Politiques sociales, CCMSA*

Le département Valorisation accompagne les experts SST de la Caisse Centrale dans la conception et la réalisation d'outils et d'événements de promotion de leurs actions à destination du réseau MSA et des adhérents. Pédagogiques, attractifs voire ludiques, ces outils sont conçus pour faciliter la mise en œuvre de notre mission de sensibilisation et d'accompagnement de nos adhérents.



### **Sima 2017 : des animations pour sensibiliser les visiteurs au risque « chutes de hauteur »**

La 77<sup>e</sup> édition du SIMA (Salon International du Machinisme Agricole) s'est tenue du 26 février au 2 mars 2017. La MSA était présente sur un stand essentiellement consacré à la prévention des chutes de hauteur (priorité du plan SST 2016-2020).

Pour ce faire, le département Valorisation a conçu un parcours visiteurs, organisé autour de pôles d'animations. Les objectifs étaient de susciter la prise de conscience des situations à risque sur les exploitations, d'informer et d'inciter à adopter les bons gestes pour éviter les chutes. Une dizaine de conseillers en prévention étaient mobilisés chaque jour ; ils ont échangé avec les visiteurs sur les solutions de prévention à

mettre en place et les formations proposées par la MSA. Le salon a été l'occasion pour ces conseillers de s'approprier des outils et une thématique du plan dont ils ne sont pas experts.

Bilan du salon : plus de 1 200 visiteurs ont réalisé le parcours prévention, près de 20% ont souhaité bénéficier de la formation MSA, 92% des répondants ont considéré avoir appris quelque chose d'utile sur le stand pour leur activité professionnelle.

Au-delà du salon ces animations sont mises à disposition des préventeurs du réseau pour un déploiement auprès de nos adhérents en région.

### **Modernisation de la médecine du travail en agriculture : une plaquette pour expliquer le nouveau dispositif à nos adhérents**

Le décret 2016-1908 du 27 décembre 2016 relatif à la « modernisation de la médecine du travail », a fait évoluer en profondeur le suivi de l'état de santé de nos adhérents. Des outils pédagogiques ont été développés

(plaquette, article web, mémo) pour faciliter la compréhension par le réseau MSA (agent, accueil, secrétariat) et par nos adhérents de ce nouveau suivi adapté à chaque salarié selon sa situation.

### **Le Sésame : un guide pour faciliter la recherche d'information des nouveaux salariés du réseau SST**

Où trouver le plan national (PSST) ? Un texte réglementaire ? Un document édité par la Caisse Centrale ? Le Sésame permet aux nouveaux salariés SST en MSA d'identifier rapidement où aller chercher un document, une information selon ses besoins.

Véritable panorama des outils de communication fournis par la Caisse Centrale, il offre une vision complète des outils de communication et d'information publiés sous Internet et Intranet. Il est remis à chaque nouveau salarié pour faciliter sa prise de fonction.



# Avec le [ssa.msa.fr](http://ssa.msa.fr), trouvez toute l'actu SST dont vous avez besoin

**Le site Internet SSA de la MSA, c'est l'assurance :**

- d'avoir accès rapidement aux supports SST les plus complets,
- d'avoir des informations fiables et actualisées,
- d'être au courant de l'actu et des nouveautés.

[ssa.msa.fr](http://ssa.msa.fr), la bibliothèque en ligne  
de la prévention agricole



[www.ssa.msa.fr](http://www.ssa.msa.fr)



L'essentiel & plus encore

La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles.

Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins et les infirmiers du travail sont là pour vous aider à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.



[ssa.msa.fr](https://ssa.msa.fr)

La bibliothèque en ligne  
de la prévention agricole



L'essentiel & plus encore